
Analyse de l'industrie

La crevette

**Ce document a été réalisé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction des analyses et des politiques
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3386

Télécopieur : 418 380-2171

Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Courriel : dap@mapaq.gouv.qc.ca

Groupe de travail interne

Léon Boulet, Direction régionale de la Gaspésie
Francis Coulombe, Centre technologique des produits aquatiques
Alain Desrosiers, Direction des analyses et des politiques
Serge Dumas, Direction régionale de la Côte-Nord
Jean-Yves Joannette, Direction générale des pêches et de l'aquaculture
Jean-Pierre Sirois, Direction des analyses et des politiques

Révision linguistique

Joanne Lepage

© Gouvernement du Québec, 2006

Numéro de publication du MAPAQ : 05-0187

Version publique – 6 avril 2006

TABLE DES MATIÈRES

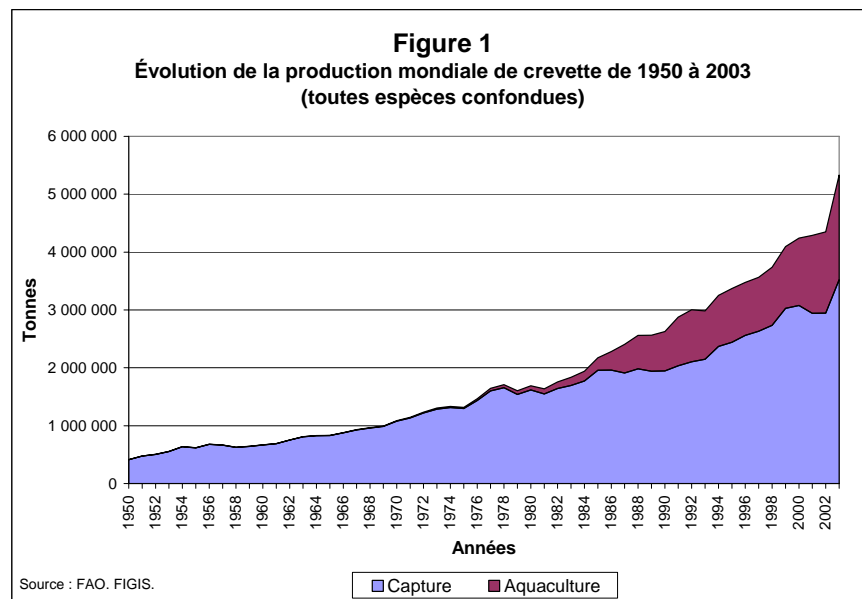
1. CONTEXTE GÉNÉRAL	5
1.1 CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTION DE L'OFFRE MONDIALE.....	5
1.1.1 <i>La production globale de crevette</i>	5
1.1.2 <i>La production de crevette selon les régions du globe.....</i>	6
1.1.3 <i>La production de crevette selon les espèces</i>	8
1.1.4 <i>L'offre de crevette nordique.....</i>	10
1.2 CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTION DE LA DEMANDE.....	12
1.2.1 <i>Le commerce de la crevette.....</i>	12
1.2.2 <i>La demande de crevette nordique.....</i>	16
1.3 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PRIX	18
1.3.1 <i>Catégories de crevette.....</i>	18
1.3.2 <i>Évolution générale des prix</i>	21
1.3.3 <i>Les prix de la crevette nordique.....</i>	23
2. LA PÊCHE DANS L'EST-DU-CANADA	27
2.1 MODALITÉS D'ALLOCATION DES RESSOURCES	27
2.2 LES PÊCHERIES DE CREVETTE DE L'ATLANTIQUE CANADIEN	28
2.2.1 <i>La crevette du nord.....</i>	30
2.2.2 <i>La crevette du plateau néo-écossais oriental.....</i>	31
2.2.3 <i>La pêcherie de crevette du golfe du Saint-Laurent.....</i>	32
2.3 CARACTÉRISATION DES ZONES DE PÊCHE.....	35
2.4 CATÉGORIE DE PRODUITS DÉBARQUÉS	39
2.5 LES DÉBARQUEMENTS DES PROVINCES ATLANTIQUES	43
3. LA FLOTTE CREVETTIÈRE QUÉBÉCOISE	45
3.1 LES DÉBARQUEMENTS DU QUÉBEC	45
3.2 CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTION DE LA FLOTTE.....	47
3.3 CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION	51
3.4 ANALYSE DÉSAGRÉGÉE DES COÛTS DE PRODUCTION	55
4. LA TRANSFORMATION	57
4.1 ÉVOLUTION ET CARACTÉRISATION DU SECTEUR MANUFACTURIER	57
4.1.1 <i>Les entreprises de transformation du Québec</i>	57
4.1.2 <i>Les approvisionnements.....</i>	57
4.1.3 <i>Les expéditions des usines</i>	58
4.1.4 <i>Les produits de la crevette</i>	59
4.2 DESTINATION DES PRODUITS.....	59
4.3 LES COÛTS DE PRODUCTION	61
4.4 LA COMPÉTITION CANADIENNE	63
5. CONCLUSION	65
6. BIBLIOGRAPHIE.....	69

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Caractéristiques et évolution de l'offre mondiale

1.1.1 La production globale de crevette

La production mondiale de crevette, toutes espèces confondues, était de 5,3 millions de tonnes en 2003, soit 3,5 millions de tonnes résultant des captures de la pêche et 1,8 million de provenance aquacole.¹ Cette production émanait d'environ 115 pays différents.



La production mondiale de crevette a connu un taux de croissance annuel moyen autour de 5 % durant les 50 dernières années. Cette croissance s'est cependant accélérée de façon marquée durant les cinq dernières années (1998-2003), pour atteindre 7,4 %.

Alors que la progression de la production des pêches avait sensiblement ralenti durant la période 1980-1990 (1,9 %), elle s'est accentuée dans les années 1990-2000 (4,7 %), et encore plus de 1998 à 2003 (5,2 %).

L'aquaculture a, pour sa part, connu des augmentations phénoménales durant les années 1970 et 1980 avec des moyennes annuelles autour de 25 %. Durant la période 1990-2000,

1. Base de données FIGIS. FAO. Les données ont été mises à jour après la rédaction du document. Ainsi, la production mondiale de crevette était de 6,1 millions de tonnes en 2004, soit 3,6 millions de tonnes résultant des captures de la pêche et 2,5 millions de tonnes provenant de l'aquaculture.

cet accroissement a été de 5,5 %. Même si plusieurs activités économiques envieraient une telle croissance, ce taux marquait un ralentissement important par rapport aux décennies précédentes, principalement en raison de problèmes de mortalité dans les élevages. La mise en place d'élevages à partir d'espèces plus performantes (croissance plus rapide, plus haute densité, plus grande résistance aux maladies) a permis de reprendre un rythme accéléré de croissance durant les dernières années (12,6 % entre 1998 et 2003).

Même si environ 115 pays contribuent à la production mondiale de crevette, seulement 21 d'entre eux avaient des débarquements supérieurs à 25 000 tonnes, en 2003. Les douze plus importants représentaient à eux seuls plus de 83 % de la production mondiale.

1.1.2 La production de crevette selon les régions du globe

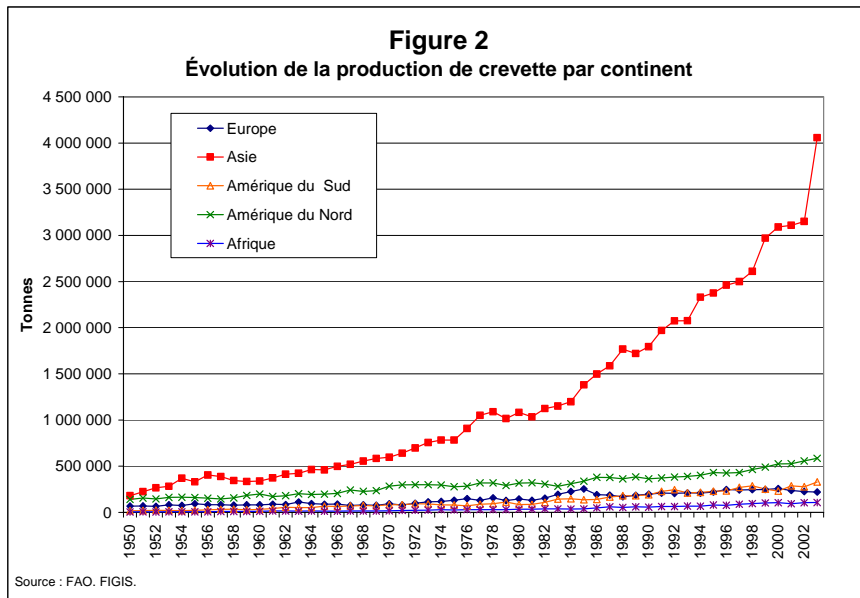
La croissance dans la production mondiale de crevette s'est manifestée à toutes les périodes et dans toutes les régions du globe. La seule exception notoire est l'Europe durant la période 1998-2003, qui a connu une diminution moyenne annuelle de 2,2 %. Cette progression s'est accélérée de façon marquée dans les dernières années (1998-2003) en Amérique du Sud, en Amérique du Nord et, surtout, en Asie.

Tableau 1
Taux de croissance annuels moyens de production de crevette (en %)

Régions	1950-2003	1950-1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	1998-2003
Afrique	5,8	7,8	3,6	7,9	5,2	6,4	2,3
Am. Nord	2,7	3,6	3,6	1,2	1,3	3,8	4,7
Am. Sud	5,6	5,9	9,6	0,3	8,3	2,0	2,8
Asie	6,0	6,5	5,8	6,1	5,2	5,6	9,2
Europe	2,2	1,8	1,3	4,5	3,1	2,7	-2,2

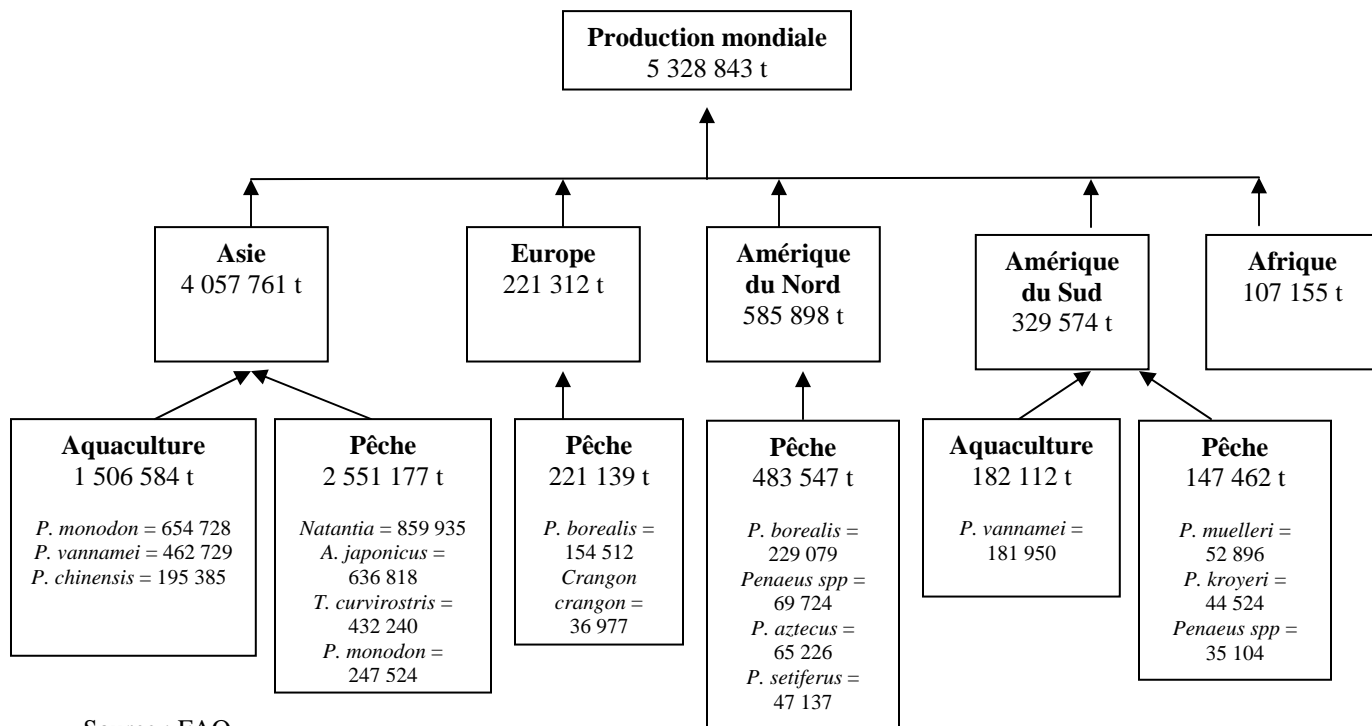
Alors que dans les années 1950, l'Amérique du Nord et l'Asie produisaient les volumes les plus importants, l'Asie domine maintenant seule, et très largement, la production mondiale de crevette. La production asiatique représente aujourd'hui 7 fois la production nord-américaine, 12 fois celle de l'Amérique du Sud, 18 fois celle de l'Europe et 38 fois celle de l'Afrique. L'annexe 1 présente plus de détails sur la production mondiale de crevette en fonction des principaux pays producteurs.

La production aquacole asiatique est majeure, mais elle ne représente encore que 37 % des débarquements continentaux de crevette, la pêcherie ayant également connu une croissance importante durant la même période. De fait, l'Amérique du Sud représente la seule région du monde, depuis 1991, où les débarquements aquacoles sont supérieurs à ceux des pêches.



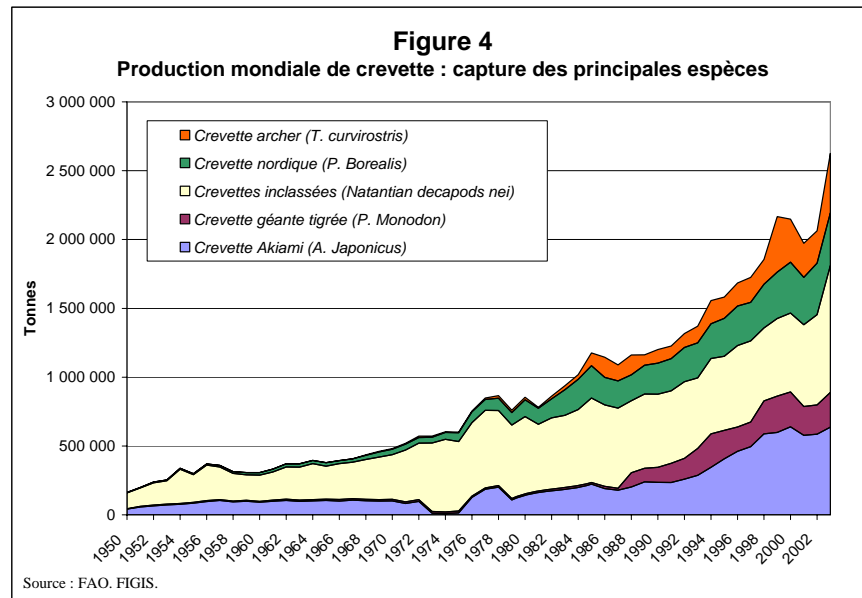
La figure 3 présente la situation de la production mondiale de crevette en 2003, dernière année où l'ensemble des statistiques est disponible. En plus de démontrer la prédominance de l'Asie, la figure permet de constater que la pêche représente encore une part majeure de la production mondiale. La figure 3 dégage également les principales espèces de crevette produites.

Figure 3
La production mondiale de crevette en 2003

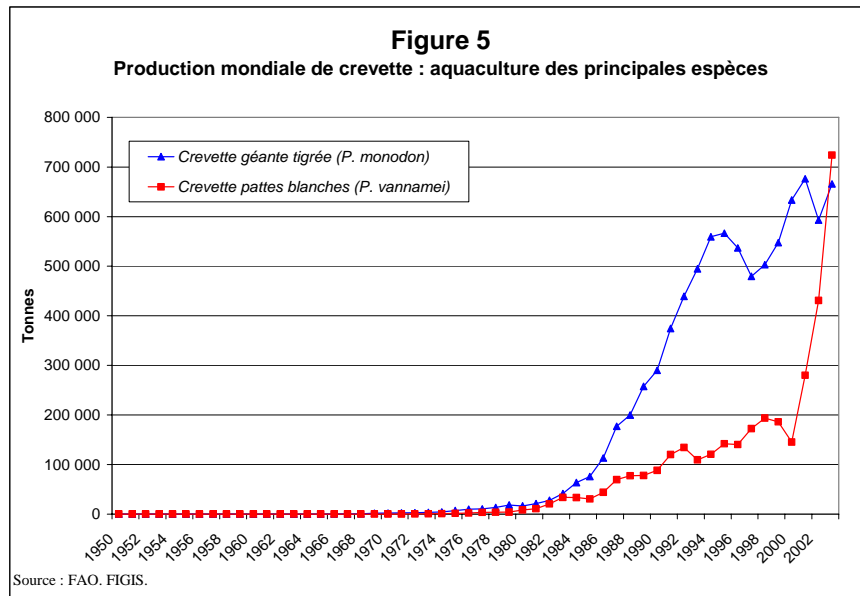


1.1.3 La production de crevette selon les espèces

Près de 70 espèces de crevette participent à la production des pêches et de l'aquaculture. Si l'on fait exception des crevettes inclassifiées, soit les *Natantia* (921 572 tonnes), seulement cinq groupes totalisaient des débarquements supérieurs à 300 000 tonnes, en 2003, soit la crevette géante tigrée *Penaeus monodon* (918 194 tonnes), la crevette à pattes blanches *Penaeus vannamei* (726 677 tonnes), la crevette Akiami *Acetes japonicus* (637 512 tonnes), la crevette archer *Trachypenaeus curvirostris* (432 240 tonnes) et la crevette nordique *Pandalus borealis* (383 708 tonnes). À l'exception de la crevette à pattes blanches, chacune de ces espèces connaît une pêcherie importante. Ces cinq groupes et les crevettes inclassifiées représentent 75 % de la production mondiale de crevette en 2003.



En plus de connaître des volumes de capture importants, la crevette géante tigrée fait également l'objet d'une production aquacole qui, jusqu'à tout récemment, était la plus importante au monde. Elle a été dépassée dans les dernières années par un autre pénéidé, la crevette à pattes blanches. Les volumes de cette dernière espèce se sont multipliés par cinq entre 2000 et 2003.

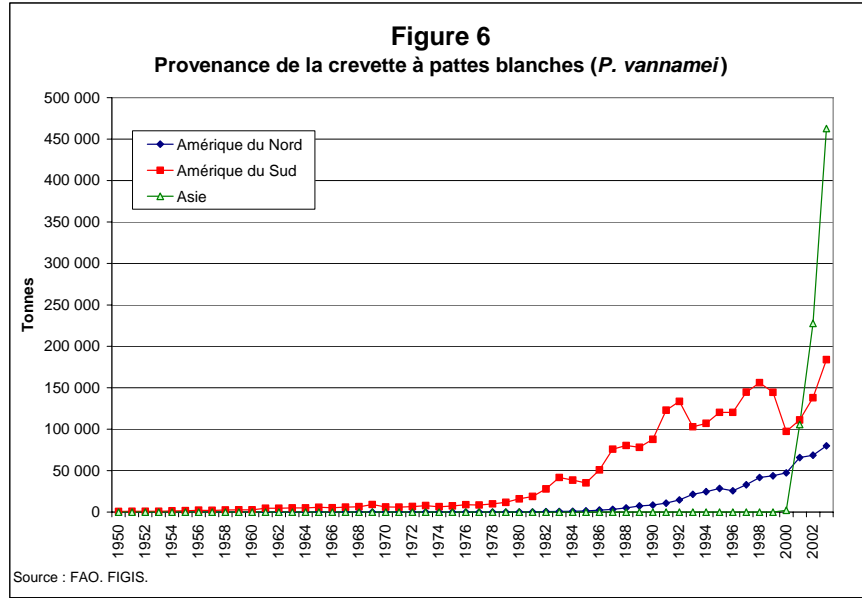


La crevette à pattes blanches était autrefois élevée sur la côte Pacifique de la région latino-américaine (surtout en Équateur). Sa capacité compétitive et d'adaptation ont cependant conduit à son choix aussi bien en Asie qu'en Amérique du Nord (Mexique). En Amérique du Sud, c'est cette espèce qui a mené le Brésil à ses performances de production. En Chine, sa production était nulle en 2000, alors qu'elle atteignait 300 000 tonnes en 2003.

Cette espèce présente de nombreux avantages économiques comparée aux autres espèces, dont la crevette géante tigrée² :

- Sa croissance est plus rapide (1 à 1,5 gramme par semaine),
- Elle peut être récoltée à 100-120 jours de croissance (contre 150-180 pour la crevette géante tigrée),
- Sa reproduction est plus hâtive,
- Elle tolère une plus grande densité en élevage (jusqu'à 400 crevettes/m³),
- Elle supporte une température et un taux de salinité plus bas,
- Elle demande moins de protéines (coût d'alimentation de 25 à 30% plus bas que la crevette géante tigrée),
- Elle est plus résistante aux maladies.

2. Pacific White Shrimp. Shellfish Focus. Seafood Business. Novembre 2005. P. 62

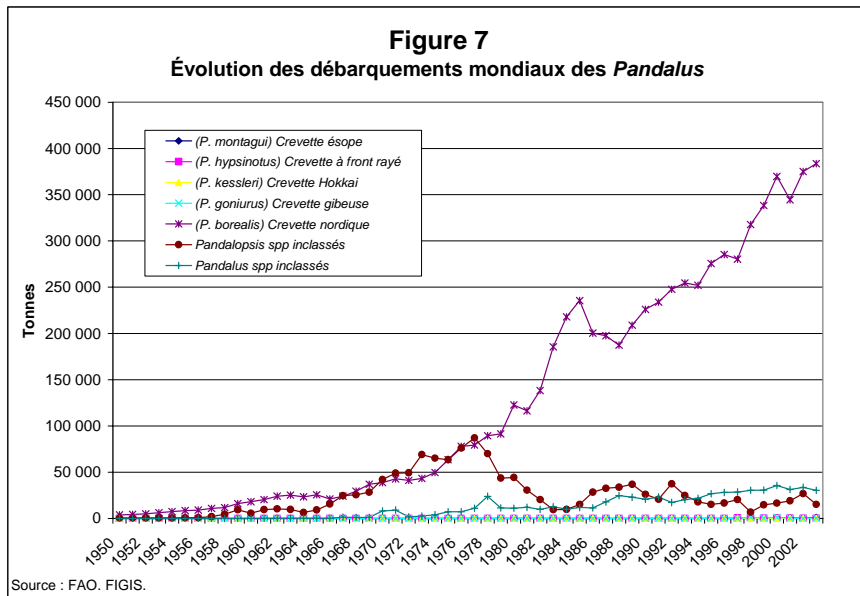


La figure 6 montre bien la progression qui caractérise cet élevage ainsi que l'importance géographique des cultures. Selon des informations partielles recueillies, son expansion se serait accélérée partout dans les pays producteurs asiatiques depuis 2003. Cette espèce est, en fait, devenue le choix prioritaire de production des producteurs aquacoles de l'Asie.

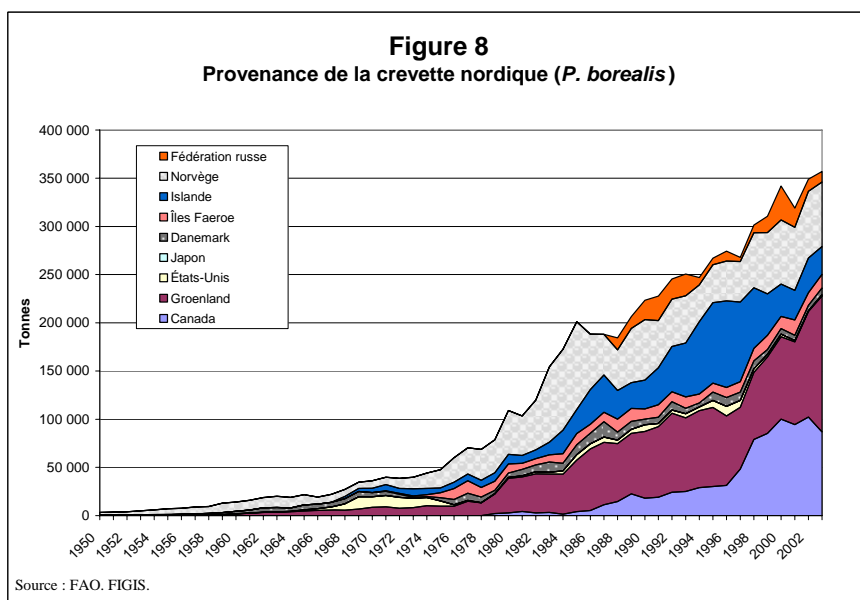
1.1.4 L'offre de crevette nordique

Les débarquements mondiaux de crevette nordique étaient estimés à 475 000 tonnes, en 2004, et à 440 000 tonnes, en 2005 (MPO)³. La *Pandalus borealis* représente la plus importante production dans ce groupe.

3. Analyse économique et commerciale de la crevette du golfe du Saint-Laurent. MPO. Février 2006.

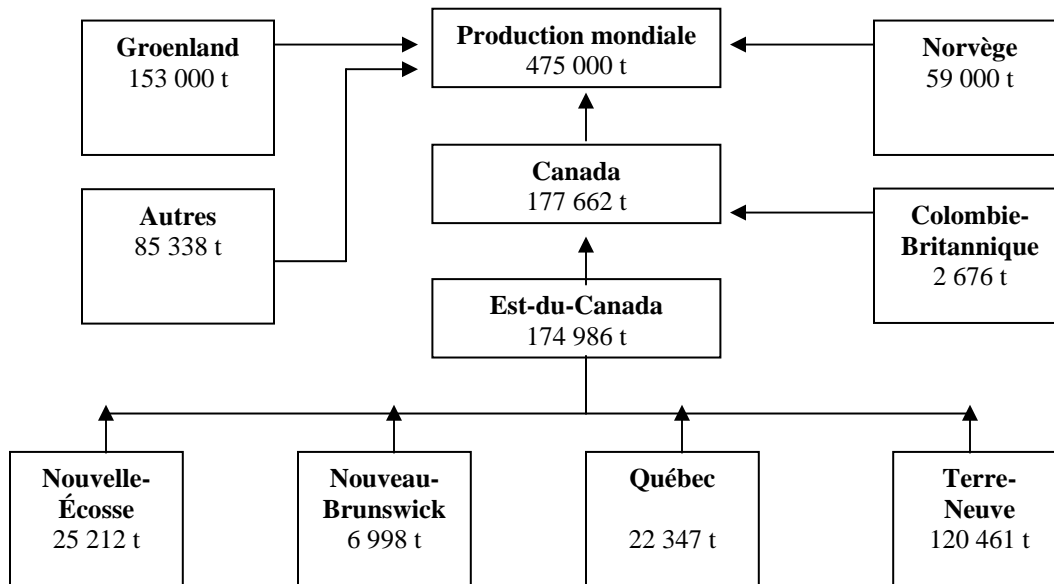


Cette espèce a connu des croissances importantes dans plusieurs pays au cours des années récentes, dont principalement le Groenland, le Canada et la Norvège.



La figure 9 permet de situer, pour l'année 2004, les débarquements de crevette nordique du Canada. L'offre canadienne dépassait largement celle de tous les autres pays producteurs, et seule la production du Groenland pouvait se mesurer quelque peu à celle du Canada.

Figure 9
Débarquements de la crevette nordique en 2004



Source : MPO

Ainsi, en 2004, 37 % des débarquements mondiaux de crevette nordique était canadiens. Combinées, les pêcheries du Canada et du Groenland représentaient 70 % des débarquements.

À cette offre croissante de *Pandalus borealis*, il faut aussi ajouter les débarquements de crevette rouge d'Argentine ou salicoque rouge (*Pleoticus muelleri*) en provenance de l'Atlantique Sud-Ouest. Sur les marchés et dans les statistiques, elle est assimilée aux crevettes d'eau froide telles que *P. borealis*, *P. jordani*, etc. Sa taille peut atteindre 190 mm (7,5 pouces), mais la plupart des spécimens mesurent environ 100 mm (4 pouces). Cette crevette croît rapidement et atteint la taille commerciale en environ une année. Cette crevette a la plus forte valeur de tous les produits de la pêche exportés de l'Argentine.⁴ Les volumes de cette espèce ont doublé dans la période 1998-2003 pour atteindre près de 53 000 tonnes.

1.2 Caractéristiques et évolution de la demande

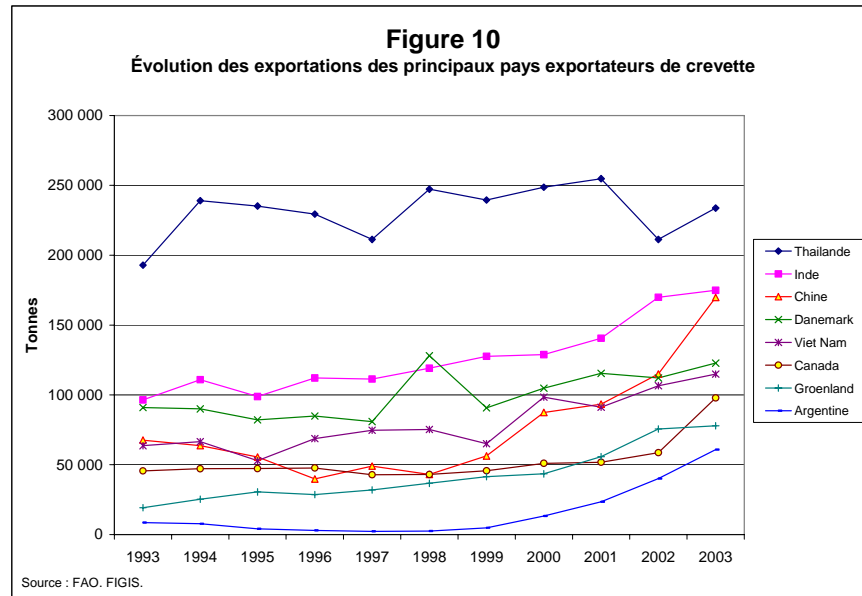
1.2.1 Le commerce de la crevette

La croissance phénoménale de l'offre mondiale de crevette a conséquemment entraîné une augmentation importante des échanges commerciaux internationaux. Si plus de 83 % de la production était concentrée dans douze pays, les échanges commerciaux

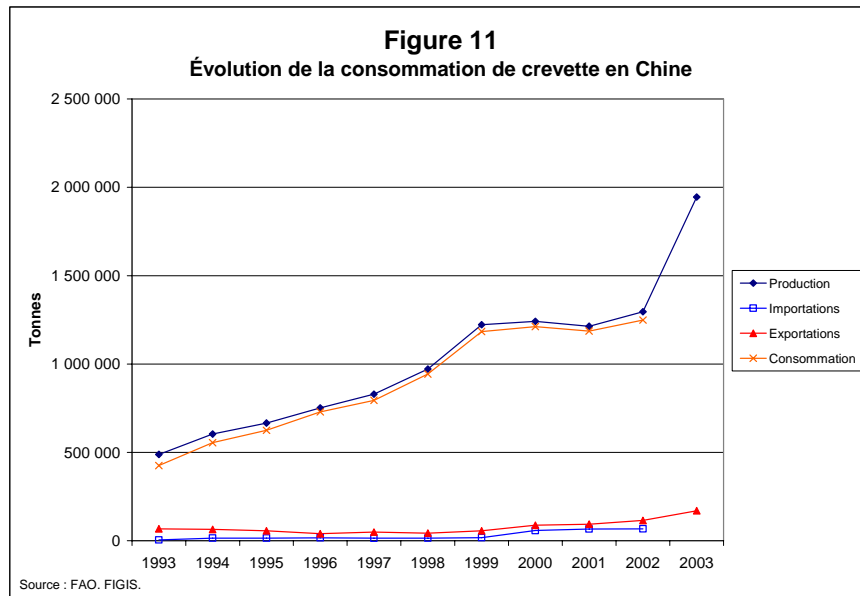
4. Antártida, 2003. *Pleoticus muelleri*. Janvier 2003. <http://www.u-antartida.com/ingles/langostino11.htm>

internationaux étaient souvent concentrés dans quelques pays également. En effet, la croissance de la production a très majoritairement servi à approvisionner les marchés intérieurs de ces pays.

La Thaïlande a toujours constitué de loin le premier exportateur mondial de crevette. Les cinq autres plus importants exportateurs de crevette connaissent cependant des progressions de plus en plus marquées à ce chapitre. Combinée à une certaine stagnation des exportations thaïlandaises, cette progression des autres producteurs amène une compétitivité accrue sur les marchés, principalement américains et européens.



Les augmentations de production en Asie ont pour la plupart été écoulees sur les marchés intérieurs. C'était, jusqu'à tout récemment, le cas de la Chine, comme le montre le graphique suivant.

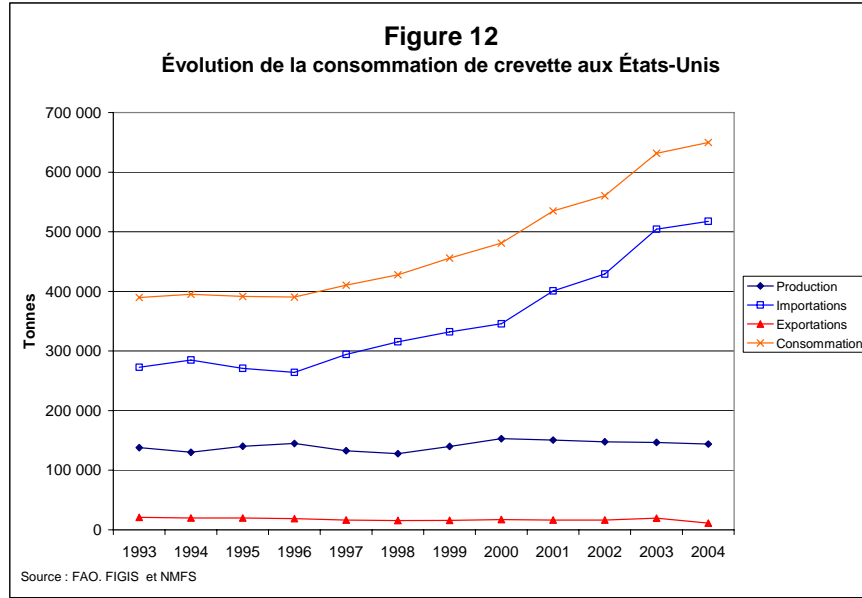


Ainsi, la Chine qui produisait, en 2003, près de deux millions de tonnes de crevette, soit près de 37 % de la production mondiale, déclarait des exportations relativement limitées et toutes récentes. En effet, jusqu'en 1998, l'augmentation de la production et la croissance de la consommation intérieure étaient directement et étroitement reliées. La Chine ne constitue donc un fournisseur important du marché mondial que depuis 1998. Durant la période 1998-2003, les exportations chinoises de crevette sont passées de 43 000 tonnes à 170 000 tonnes.

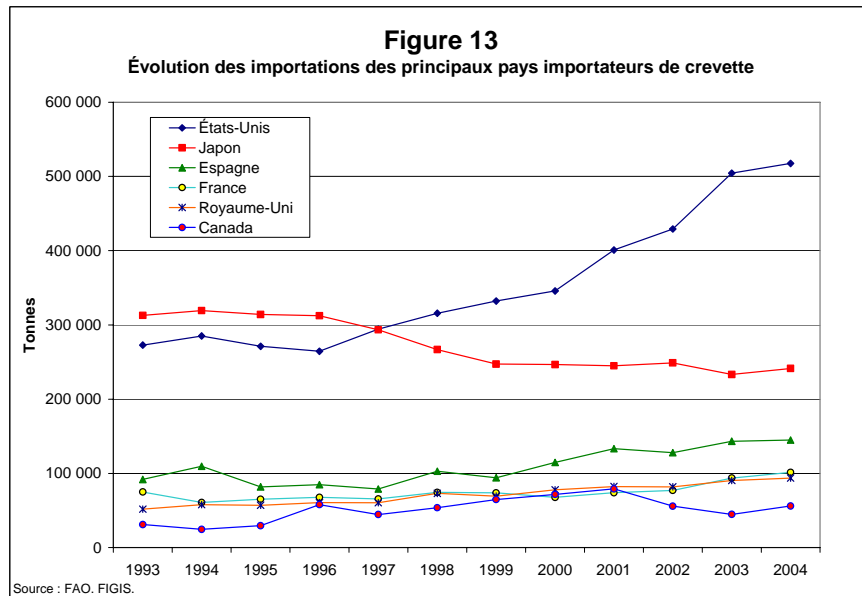
Les cinq premiers producteurs de crevette au monde sont asiatiques. Si la Chine connaît des exportations relativement limitées par rapport à la production, ce n'est pas le cas des autres pays asiatiques dont la proportion des exportations de la production est nettement plus élevée. La Thaïlande, l'Inde et l'Indonésie constituent les plus importants exportateurs depuis de nombreuses années. L'annexe 2 présente l'évolution de ces exportations.

Ces pays exportateurs connaissent, pour la plupart, des consommations domestiques importantes de crevette. Dans le cas du Brésil cependant, l'augmentation de la production sert essentiellement à la croissance des exportations. La consommation intérieure de crevette y est très restreinte.

Ce n'est cependant pas le cas des deux plus importants producteurs en Amérique, soit les États-Unis et le Canada.



En effet, les États-Unis ont connu ces dix dernières années une croissance phénoménale de la consommation, alimentée exclusivement par des importations. En 2003, les importations représentaient près de 3,5 fois la production intérieure, et environ deux fois les importations de 1996. Les États-Unis sont ainsi devenus, depuis 1998, les premiers importateurs de crevette au monde, devançant le Japon à ce titre. La consommation de crevette *per capita* aux États-Unis a atteint 4,2 livres (1,9 kg), en 2004.⁵ Il s'agit du premier produit aquatique consommé dans ce pays, et sa consommation *per capita* est en croissance depuis 1995.



5. Fisheries of the United States 2004. U.S. Department of Commerce. Novembre 2005.

Le marché américain est essentiellement et de plus en plus desservi par des pays producteurs de crevette d'eau chaude. Neuf de ces pays représentaient près de 80 % des importations américaines en 2004.

Tableau 2
Importations américaines par pays d'origine (en milliers de tonnes)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004
Thaïlande	126,4	136,1	115,1	133,2	132,1
Chine	18,2	28,0	49,5	81,0	66,0
Équateur	19,1	26,8	29,7	34,0	37,5
Mexique	29,1	30,0	24,3	25,5	29,0
Inde	28,4	32,9	44,2	45,5	41,0
Indonésie	16,8	15,9	17,4	21,7	47,0
Viet Nam	15,7	33,3	44,7	57,4	37,1
Brésil	5,9	9,8	17,7	21,8	9,2
Guyane	8,6	11,7	9,7	11,4	8,4
Autres	76,9	75,8	77,0	73,0	110,3
Total	345,1	400,3	429,3	504,5	517,6

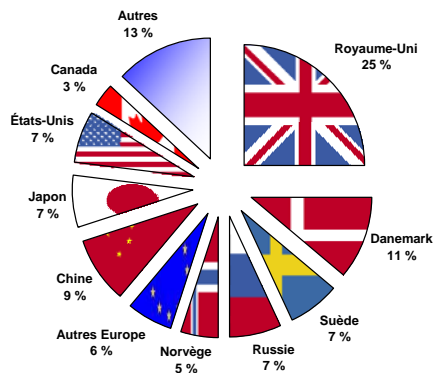
Source: Seafood International. Novembre 2005.

Le Canada, malgré une faible population et une croissance importante de sa production de crevette, a continué à enregistrer une augmentation importante de ses importations. Celles-ci ont pratiquement doublé depuis 1997. De fait, le Canada connaît un déficit commercial depuis 1996, même si sa production a plus que doublé depuis cette année-là.

1.2.2 La demande de crevette nordique

La figure 14 présente la distribution des marchés de la crevette nordique. Le continent européen représente le plus grand marché, car il s'accapare d'un peu plus de 60 % de la crevette nordique en équivalent de poids vif, grâce, notamment, au Royaume-Uni et au Danemark. La Chine, le Japon et les États-Unis représentent les autres marchés d'importance.

Figure 14
Distribution mondiale du marché de la crevette nordique,
basée sur un volume de 450 000 tonnes en poids vif



Source : Globefish. Novembre 2005

Au tableau 3, il est possible de constater que les marchés se différencient selon la forme du produit. La majorité de la crevette nordique est transformée pour le marché de la crevette cuite et décortiquée. Le marché britannique consomme près de la moitié de la production mondiale de ce produit. Les autres principaux utilisateurs de crevette nordique cuite et décortiquée sont le Danemark et les États-Unis.

La Chine, la Russie ainsi que quelques pays scandinaves achètent la crevette nordique cuite et non décortiquée. Le Japon est le marché principal pour la crevette nordique crue et non décortiquée.

Le marché de la crevette a connu une croissance de 22 % au Royaume-Uni, en 2004, essentiellement grâce à la catégorie de la crevette d'eau chaude⁶. Ce produit gagne de la popularité au détriment de la crevette nordique. La croissance de la consommation de la crevette d'eau chaude est plus rapide et accapare des parts du marché de la crevette nordique auprès des consommateurs britanniques.⁷

6. Seafood.com

7. Seafood International. New competition for coldwater prawns. Février 2005.

Tableau 3

Distribution du marché de la crevette nordique selon la forme de produit

		Poids vif total		Cuite et décortiquée		Cuite et nondécortiquée		Crue et nondécortiquée	
		Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Europe									
	Royaume-Uni	112 500	25 %	37 386	40 %	2 440	2 %		
	Danemark	49 500	11 %	15 810	17 %				
	Suède	31 500	7 %	5 580	6 %	13 420	11 %		
	Russie	31 500	7 %			30 500	25 %		
	Norvège	22 500	5 %	4 092	4 %	9 760	8 %		
	Allemagne	13 500	3 %	4 092	4 %	1 830	2 %		
	France	9 000	2 %			7 320	6 %		
	Finlande	6 300	1 %	1 860	2 %				
Asie									
	Chine	40 950	9 %			35 380	29 %	4 800	10 %
	Japon	31 950	7 %			1 830	2 %	26 880	56 %
	Thaïlande	5 850	1 %					6 240	13 %
	Viet Nam	4 500	1 %					3 840	8 %
	Corée du Sud	4 500	1 %			3 660	3 %		
Amérique du nord									
	États-Unis	31 950	7 %	11 160	12 %				
	Canada	13 500	3 %	4 650	5 %				
Autres marchés									
		40 500	9 %	8 370	9 %	15 860	13 %	6 240	13 %
Total		450 000	100 %	93 000	100 %	122 000	100 %	48 000	100 %

Source : Globefish, Novembre 2005

1.3 Structure et évolution des prix

1.3.1 Catégories de crevette

Comme les produits sont différenciés selon la taille des crevettes (compte par livre), les espèces caractérisées par des individus de tailles supérieures (ex. : moins de six crevettes par livre) obtiennent généralement les meilleurs prix unitaires, tout en ayant la capacité de répondre à la demande pour des produits dont le compte est plus élevé (ex. : 200 à 300 crevettes par livre), comme c'est le cas, en particulier, pour la crevette géante tigrée ou la crevette à pattes blanches.

Le tableau 4 présente différentes catégories de produits qui peuvent être obtenues d'espèces couramment offertes sur les marchés. Il est important de noter que l'information compilée dans ce tableau n'est pas exhaustive. Elle est le résultat d'une revue de produits offerts par divers vendeurs sur les marchés mondiaux et n'est présentée

qu'à titre d'illustration. Les espèces issues de la famille des pénéidés présentent *a priori* des avantages notables quant à leur capacité de répondre à une large demande concernant la taille des produits. Quant à la crevette nordique, elle est plus limitée, les produits offerts étant généralement caractérisés par des comptes supérieurs à 100 individus par livre.

Le compte à la livre dépend également du degré de transformation du produit. Au tableau 5, il est possible de voir que le compte augmente avec le degré de transformation.

Tableau 4
Catégories de produits disponibles par espèce

Catégories	Penaeidae					Metapenaeus		Pandalidae	Selenoceridae
	Crevette géante tigrée (<i>P. monodon</i>)	Crevette à pattes blanches (<i>P. vannamei</i>)	Flower prawn (<i>P. semisulcatus</i>)	Karicadi (capture) (<i>Parapenaeopsis stylifera</i>)	Indian White (<i>P. indicus</i>)	Poovalan (<i>M. dobsoni</i>)	Choodan (<i>M. monoceros</i>)	Nordique (<i>P. borealis</i>)	Rouge d'Argentine (<i>Pleoticus muelleri</i>)
Longueur	320 mm	230 mm	250 mm		230 mm			120 mm	58 à 206 mm
moins de 6	X								
4/6	X								
6/8	X	X	X		X				X
8/12	X	X	X		X				X
13/15	X	X	X		X				X
16/20	X		X		X				X
21/25	X	X	X	X	X	X			X
20/40				X		X			X
26/30	X	X	X	X	X	X			X
31/35	X	X	X	X	X	X			X
31/40	X	X	X		X				X
36/40	X	X	X	X	X	X			X
36/50									
40/60				X		X			X
41/50	X	X	X	X	X	X			X
41/55									
51/60	X	X	X	X	X	X			X
61/70	X	X	X	X	X	X			X
71/90	X	X	X	X	X	X		X	
80/100	X	X	X						
80/120				X	X	X			
91/110	X	X	X	X	X	X	X	X	
100/150								X	
100/200	X			X	X	X	X	X	
111/130		X		X		X			
125/175								X	
130/150		X		X		X			
150/200	X		X	X		X		X	
150/250								X	
175/250									
200/300	X			X	X	X	X	X	
250/350				X	X	X	X	X	
300/400								X	
300/500	X		X	X	X	X	X	X	
300/600				X	X	X	X	X	
500/800				X	X	X	X	X	
plus de 800									
Cassée				X	X	X	X	X	

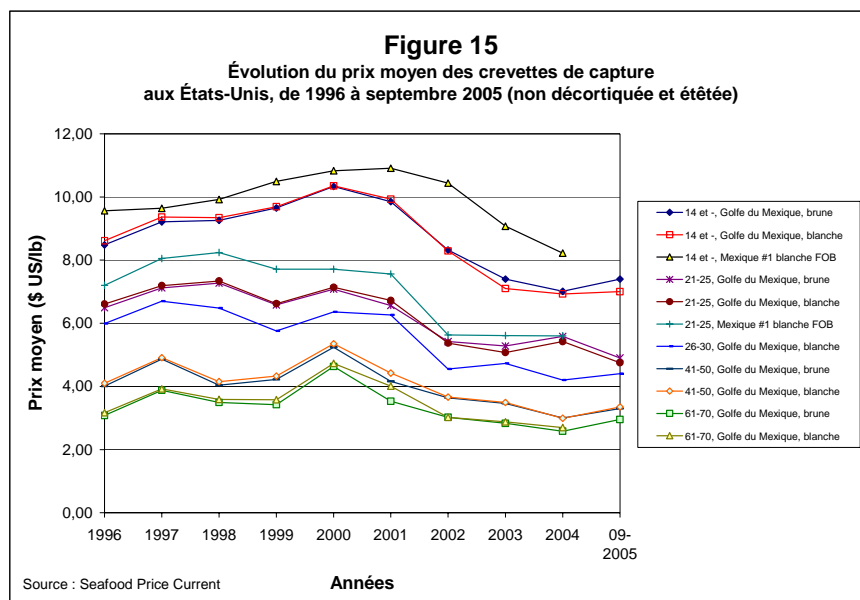
Tableau 5

Exemple de compte de crevette à la livre selon l'état du produit

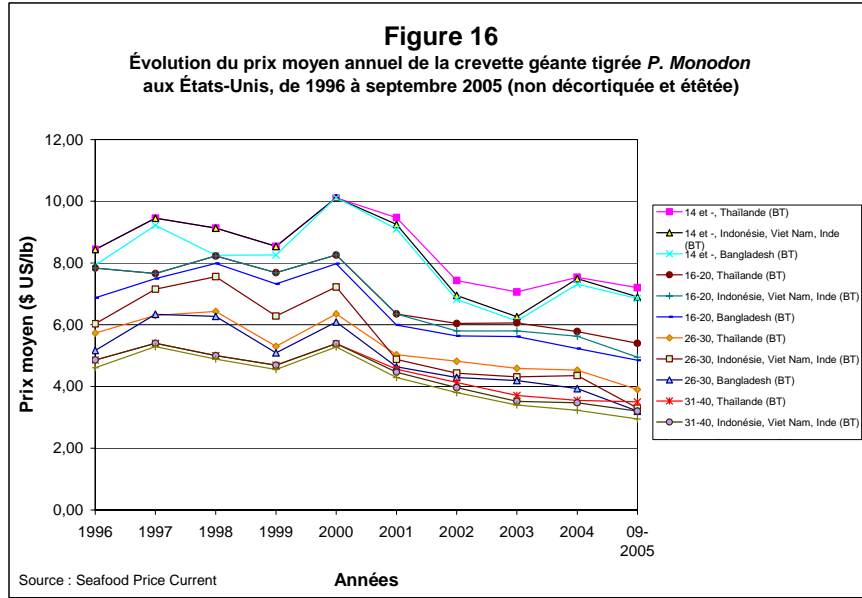
Taille	Non cuite, avec coquille et sans tête	Non cuite, décortiquée	Cuite, décortiquée
Extra colossal	Moins de 10	Moins de 15	16/20
Colossal	Moins de 15	16/20	21/25
Extra jumbo	16/20	21/25	26/30
Jumbo	21/25	26/30	31/35
Extra large	26/30	31/35	36/40
Large	31/40	36/45	41/50
Medium large	36/40	41/45	46/50
Medium	41/50	46/55	51/60
Small	51/60	56/65	61/70
Extra small	61/70	66/75	71/80
Tiny	Plus de 70		

1.3.2 Évolution générale des prix

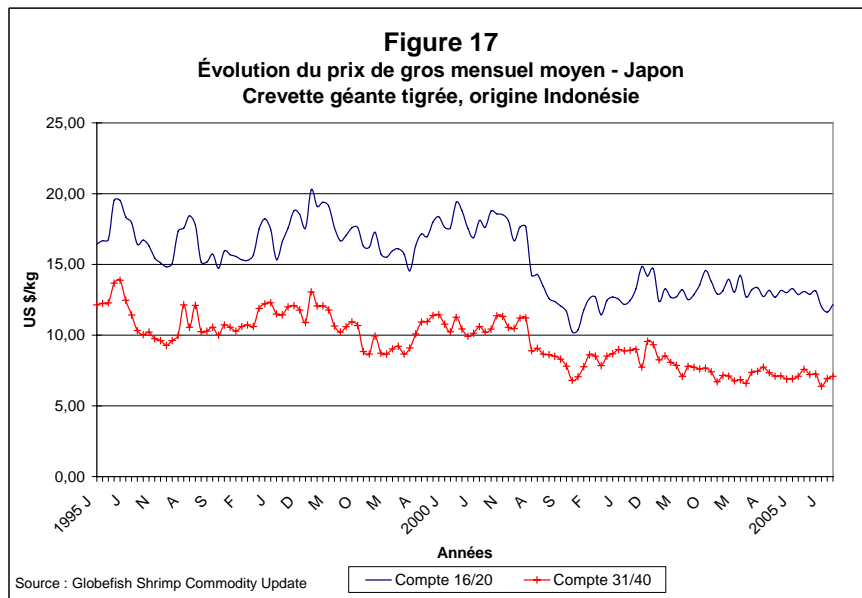
Dans les cinq dernières années, le prix de toutes les catégories de crevette, sur tous les marchés et de toute provenance, a subi des baisses importantes. La figure 15 présente l'évolution des prix de plusieurs catégories de crevette capturées dans le golfe du Mexique sur le marché américain pendant une période de dix ans. On note une diminution du prix dans toutes les catégories.



Il est possible de faire le même constat pour les produits d'aquaculture. À titre d'exemple, la figure 16 illustre l'évolution du prix de plusieurs catégories de crevette d'origines diverses sur le marché américain.



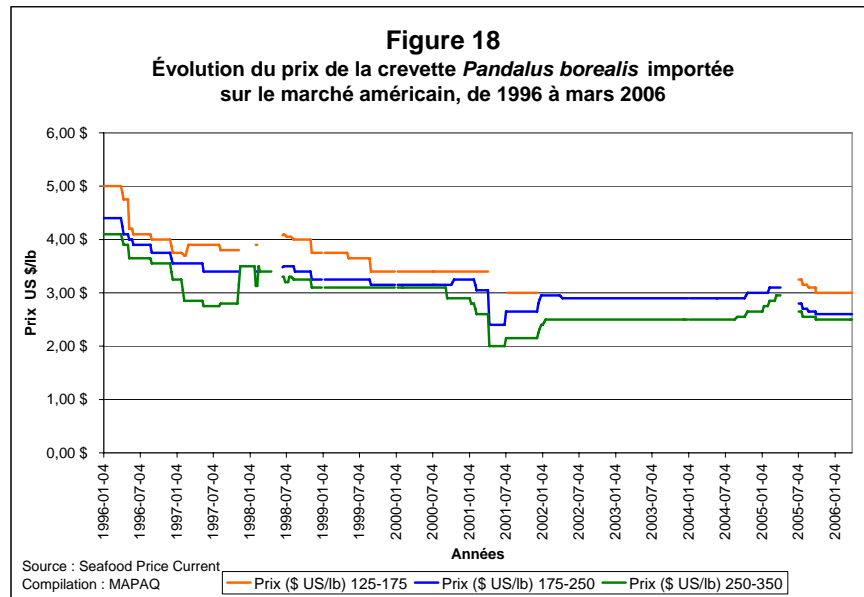
Sur les autres marchés, la situation est la même. Le prix est à la baisse. La figure 17 donne un exemple pour la crevette d'élevage géante tigrée sur le marché japonais.



Cette baisse généralisée des prix est la conséquence d'une abondance croissante de la crevette, autant celle de la capture que celle provenant de l'aquaculture.

1.3.3 Les prix de la crevette nordique

La crevette nordique n'échappe pas à la tendance générale des prix à la baisse pour les produits de la crevette. La figure 18 présente l'évolution du prix de trois catégories de *Pandalus borealis* sur le marché américain depuis 1996.

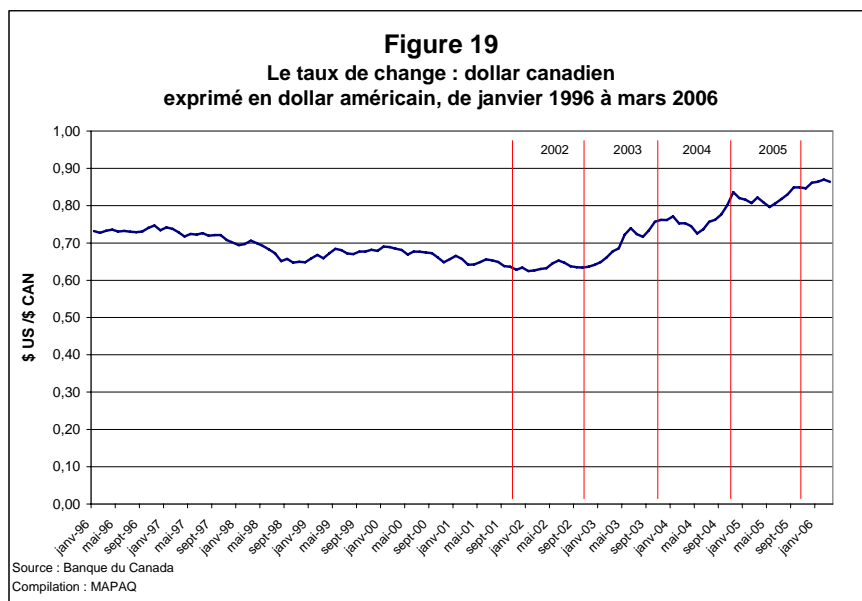


Le prix est en baisse depuis 1996. À partir de 2002, on note une certaine stabilité des prix. Il y a même une reprise à partir de l'automne 2004. Toutefois, depuis l'été 2005, les prix de la crevette nordique sur le marché américain ont recommencé à diminuer.

Le prix bas et à la baisse de la crevette nordique s'explique par deux facteurs. Les contingents sont très élevés dans l'Est-du-Canada. La production a atteint des niveaux records. L'offre des principaux producteurs, Canada, Groenland et Norvège est donc importante et en croissance. Le produit est abondant sur les marchés.

Le deuxième facteur est l'offre importante des crevettes de toutes espèces. Cette situation a été présentée à la section 1.1. Cette offre abondante a un impact sur le prix de toutes les crevettes et la crevette nordique n'échappe pas à ce phénomène. En effet, plusieurs produits peuvent maintenant entrer en compétition avec les catégories relatives à la taille de la crevette nordique, notamment les produits tirés de l'élevage de la crevette à pattes blanches. Les perspectives de croissance de cette dernière laissent présager que son offre continuera d'augmenter, entraînant encore à la baisse le prix de toutes les crevettes, incluant celui de la crevette nordique.

La baisse des prix qui affecte les produits de la crevette nordique est aussi amplifiée par l'appréciation du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine. La devise américaine a perdu de sa valeur par rapport au dollar canadien à partir du début de l'année 2003. Le taux de change a continué d'augmenter en 2004 et 2005, comme il est possible de le voir à la figure 19.



L'appréciation du dollar canadien eu égard à la devise américaine a pour effet de réduire le prix obtenu par les entreprises canadiennes. Aux figures 20 et 21, on peut voir que, malgré la stabilité relative du prix de la crevette sur le marché américain, l'équivalent en dollar canadien a tendance à diminuer. En plus de subir une diminution de prix à cause de l'augmentation de l'offre de crevette, les producteurs canadiens sont également pénalisés sur le marché américain par la performance de notre devise.

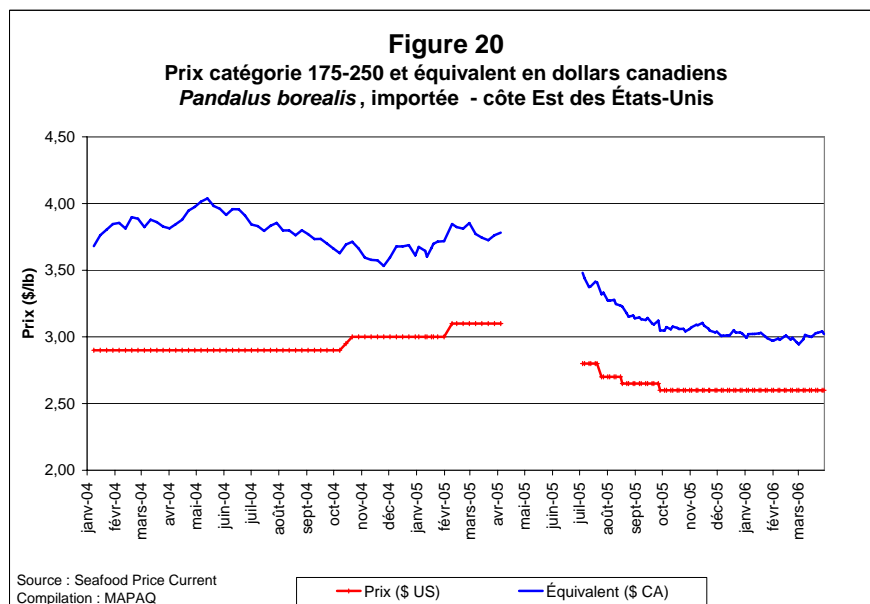
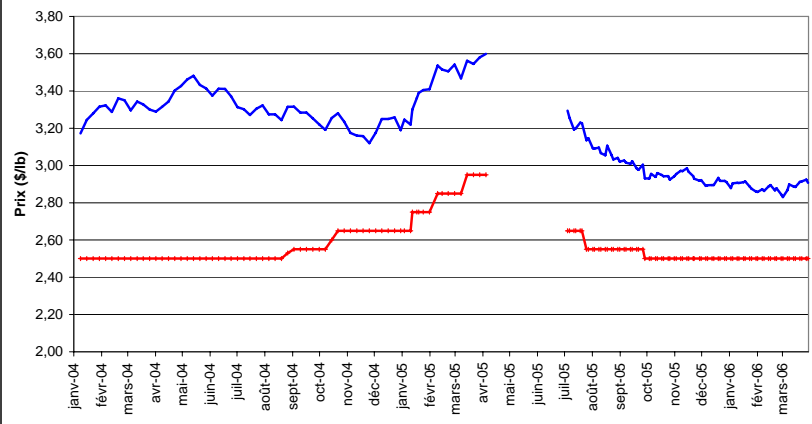


Figure 21
Prix catégorie 250-350 et équivalent en dollars canadiens
***Pandalus borealis*, importée - côte Est des États-Unis**



Source : Seafood Price Current
 Compilation : MAPAQ

— Prix US — Équivalent en \$ CA

2. LA PÊCHE DANS L'EST-DU-CANADA

2.1 Modalités d'allocation des ressources

Aspects biologiques

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, la crevette nordique est distribuée du golfe du Maine jusqu'au détroit de Davis. Elle évolue dans une température de l'eau qui varie entre 2 à 6 °C, et à une profondeur variant de 150 à 350 mètres. La crevette change de sexe au cours de sa vie. Elle débute comme mâle et se transforme en femelle à l'âge de quatre ou cinq ans. Le frai a lieu à l'automne. La période d'incubation des œufs dure huit mois, soit de septembre à avril. Les femelles oeuvées sont parmi les plus grosses crevettes des prises commerciales. Les mâles sont plus petits étant donné qu'ils sont plus jeunes. Les principaux prédateurs de la crevette sont le flétan du Groenland et la morue.

La juridiction gouvernementale

La conservation des ressources halieutiques et la gestion des pêches maritimes relèvent du gouvernement fédéral. La *Loi sur les pêches* (F-14) fournit les outils nécessaires afin de voir à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Entre autres, elle permet au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion des pêches des différentes espèces, précisant notamment la délivrance d'un nombre limité de permis, les contingents, la nature et le nombre d'engins de pêche, les périodes ainsi que toute autre condition de pêche.

Le processus de gestion

Les scientifiques du MPO ont la responsabilité d'évaluer l'état du stock à chaque année et ils produisent un rapport à cet effet. Cette évaluation, ainsi que les propositions de l'industrie de la pêche lors des rencontres des comités consultatifs, servent de base à l'analyse et aux recommandations transmises au ministre des pêches. Le MPO négocie les règles de gestion avec les pêcheurs permanents. Il y a une entente de cogestion pluriannuelle dans la pêche à la crevette, ce qui permet aux pêcheurs de participer à la prise de décisions quant aux modalités de gestion et au partage des allocations temporaires. Le ministre fédéral des pêches a la responsabilité de fixer et d'annoncer les modalités du plan de gestion.

Les mesures de gestion

À l'instar des autres pêcheries de l'Atlantique, la gestion de l'exploitation de la crevette se fait par des mesures de contrôle du volume pêché et celui de la composition des prises.

En termes de contrôle du volume, deux mesures principales sont appliquées, soit la limitation de l'effort par le contrôle du nombre et du type de permis alloués aux exploitants, et les quotas de capture globaux et/ou individuels transférables.

L'accès à la pêche

L'accès à la pêche est restreint. Ainsi, le nombre de permis pour la pêche commerciale est limité.

Depuis 1997, des allocations temporaires de crevette sont accordées à des pêcheurs ne détenant pas de permis permanent afin d'aider les participants d'autres pêches, plus en difficulté, de gagner des revenus pour remplir leurs obligations.

La durée de la saison de pêche est également limitée dans le temps afin de permettre à l'espèce de procéder à des étapes cruciales pour assurer sa pérennité. Un effet indirect est que la pêche se déroule dans des conditions climatiques relativement sécuritaires.

Les contingents

La gestion par contingents globaux ou par total admissible des captures (TAC) consiste à limiter l'exploitation de façon à protéger le potentiel reproducteur de la population. La limitation des volumes fait en sorte qu'une certaine proportion de crevette n'est pas pêchée et demeure disponible pour la reproduction. Le TAC est établi de façon empirique, et il est basé sur l'analyse scientifique des populations et les niveaux de capture historiques.

Le quota individuel transférable est un droit exclusif accordé à certaines personnes de prendre une part d'une ressource halieutique ou de la transférer ou de la vendre sous réserve de certaines conditions, comme celle que la durée du transfert soit limitée à une saison.

La composition des prises

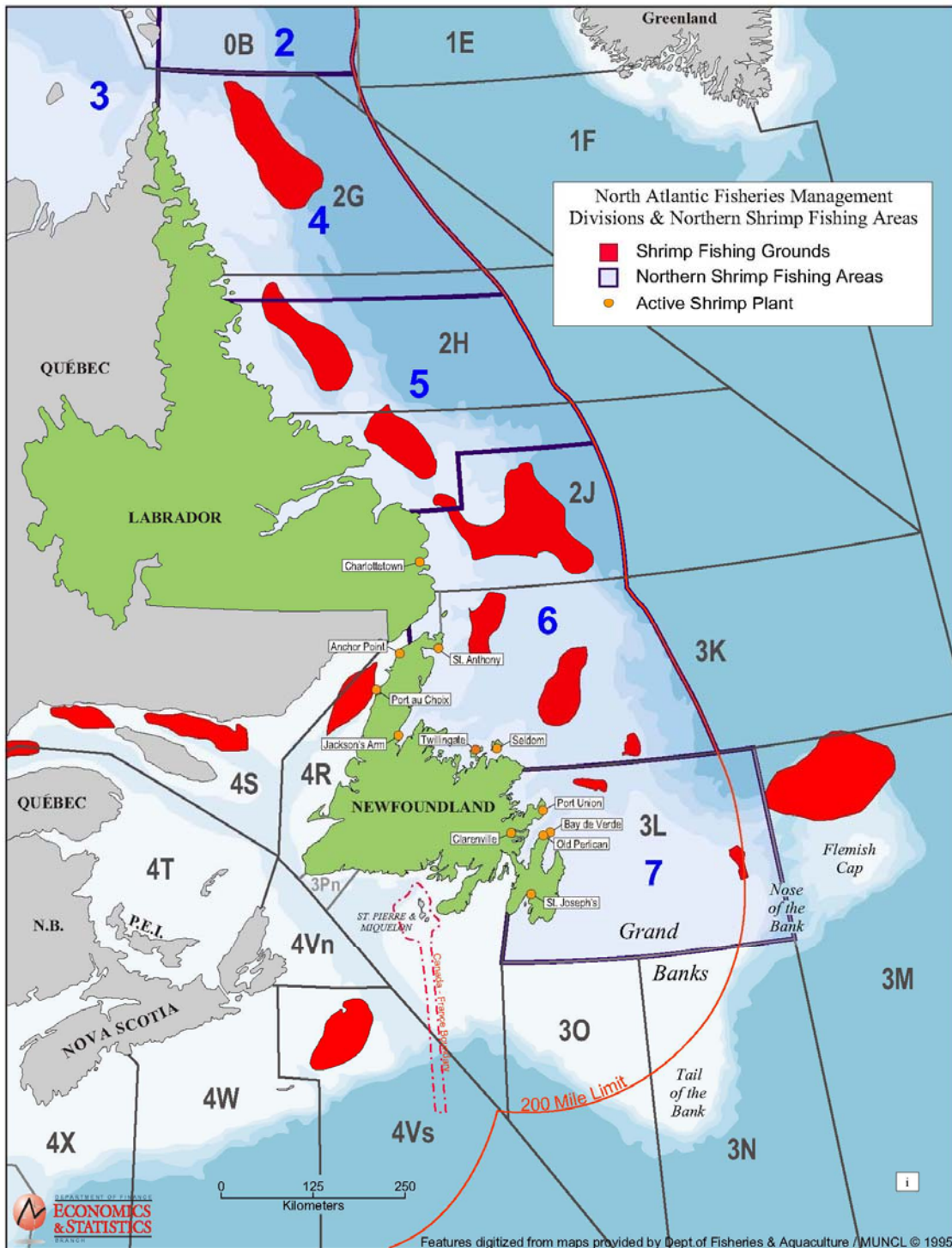
En matière de contrôle de la composition des prises, l'imposition d'un maillage minimal du cul de chalut, l'utilisation d'une grille de type Nordmore, un programme de vérification à quai et un programme d'observateurs en mer sont autant de mesures en application dans les diverses pêcheries de crevette de la côte Atlantique.

2.2 Les pêcheries de crevette de l'Atlantique canadien

Il existe trois pêcheries de crevette gérées régionalement dans l'Est canadien : la crevette du golfe du Saint-Laurent (zones 4R, 4S et 4T), la crevette du nord (zones 0B à 3L) et la crevette du plateau néo-écossais (zones 4X, 4W, 4Vn et 4Vs) (Figure 22).

Figure 22

Carte illustrant les trois principales pêcheries de crevette de l'Est Atlantique, les bancs de pêche, les zones de gestion de la crevette et les zones de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.



Source : Review of the Cooked and Peeled Shrimp Industry. Terre-Neuve. Avril 2002.

Note : Pour la crevette du nord, les bordures bleues indiquent que la limite des zones de gestion diffère de celles de l'OPANO.

Les pêcheurs du Québec oeuvrent essentiellement dans le golfe et, bien qu'ayant accès à la crevette du nord, ils y sont historiquement quasi absents.

2.2.1 La crevette du nord

La pêche à la crevette nordique au large de la côte du Labrador a commencé au milieu des années 1970, principalement dans les chenaux Hopedale et Cartwright, au large du Labrador et au nord-est de Terre-Neuve. Les prises annuelles ont été modestes jusqu'en 1988, à 8 000 tonnes. L'effort de pêche s'est accentué et déplacé alors que des navires se sont aventurés plus au nord, jusqu'au détroit de Davis, où les taux de prise et les tailles de crevette étaient très attrayants pour l'industrie.

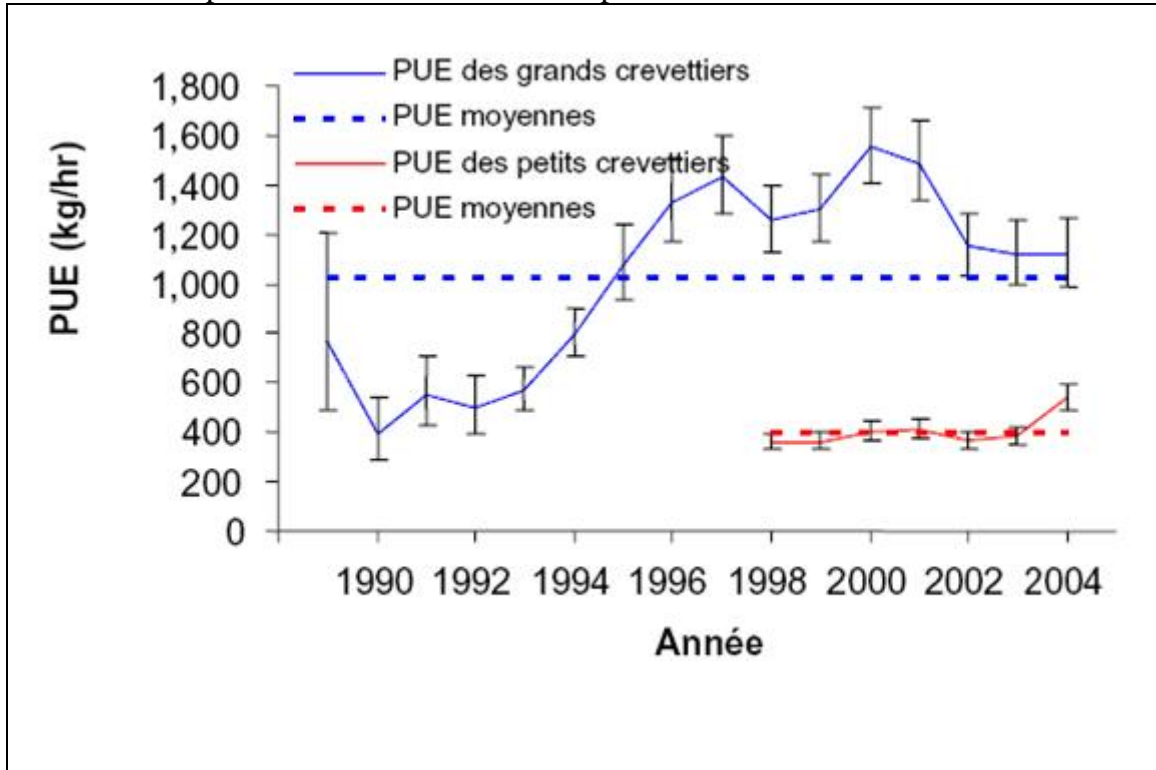
Au début des années 1990, des pêches exploratoires menées le long de la pente du plateau continental de toutes les zones, près de la limite des 200 milles nautiques, ont révélé des concentrations commerciales de crevette, de sorte qu'à partir de 1997, les captures ont littéralement explosé, passant de 25 000 à quelque 120 000 tonnes, en 2004, après l'atteinte d'un pic voisinant les 140 000 tonnes, en 2003. L'augmentation s'est faite principalement dans la zone de pêche 6, soit celle qui est la plus à proximité des côtes de l'île de Terre-Neuve. Elle a principalement soutenu l'expansion d'une flotte de petits crevettiers (<65 pi) qui comprend maintenant plus de 300 navires.

Il y a également dix-sept grands crevettiers-usines qui exploitent la ressource le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Dans toutes les zones, ils pêchent généralement au large, le long du talus continental, près de la limite des 200 milles nautiques. En terme de captures, ils dominent au fur et à mesure que l'exploitation vise les zones septentrionales en raison de leur autonomie, liée à leur grande taille et à la capacité de transformer la ressource à bord.

Les taux de prise varient en fonction de la catégorie de bateaux visés. Par exemple, les données (figure 23) pour la zone de pêche à la crevette 6 (ZPC 6), laquelle compte pour plus de 50 % des contingents de la crevette du nord, montrent que les taux de prises des grands crevettiers hauturiers (plus de 100 pi) sont élevés et varient de 1100 à 1500 kg/heure, entre 1997 et 2004. Ceux des petits crevettiers, côtiers et semi-hauturiers, (moins de 100 pi et, surtout, moins de 65 pi) sont assez constants, à autour de 400 kg/heure. Les indices de biomasse et d'abondance des relevés scientifiques confirment ces tendances et le bon état de santé de la ressource. Les indicateurs observés dans les autres zones (ZPC 5 à ZPC 2) montrent que les stocks septentrionaux semblent moins résistants à la pression de pêche.

Figure 23

Prises par unité d'effort des grands (plus de 100 pi LHT) et des petits crevettiers de la zone de pêche à la crevette du nord no 6



Source : Adapté de MPO. SSR 2005/25

Les zones sont donc principalement exploitées par des pêcheurs de Terre-Neuve et, dans une moindre mesure, ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nunavut. Le Québec a un accès restreint à ces zones de pêche à la crevette. En effet, les contingents temporaires sont généralement les seuls pouvant contribuer à l'approvisionnement des usines du Québec. Or, pour diverses raisons telles que la distance et le coût en carburant, ces contingents temporaires sont peu exploités par les pêcheurs québécois.

2.2.2 La crevette du plateau néo-écossais oriental

Cette pêcherie, située à la limite de l'aire méridionale de distribution de l'espèce, se concentre dans les fosses profondes du plateau néo-écossais, sauf pour une zone côtière située dans la baie de Chegabouctou et, parfois, sur les hauts-fonds de Bad Neighbour, juste au nord-est. Les principaux bancs de pêche sont les fosses de Whitehead (ZPC 15), de The Big Hole et de Misaine (ZPC 14), et de Louisbourg (ZPC 13). La pêche au chalut a lieu essentiellement l'été, d'avril à août, mais peut se prolonger jusqu'en octobre.

La flotte de crevettiers est constituée de deux flottilles. D'une part, celle des bateaux de pêche semi-hauturière, au nombre de sept, de 65 à 100 pieds LHT, qui ont leur port d'attache du côté néo-brunswickois du golfe du Saint-Laurent. D'autre part, celle des

bateaux de pêche côtière de moins de 65 pieds LHT, avec vingt titulaires de permis, qui ont leur port d'attache sur la côte Atlantique de la Nouvelle-Écosse. À titre indicatif, mentionnons qu'une pêche au casier se pratique par huit détenteurs de permis dans la baie de Chegabouctou. Les captures générées par cette pêche à engins fixes sont faibles et très irrégulières.

Les captures sont transformées en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick où, dans ce cas, elles sont acheminées par camion, exception faite des derniers voyages de la saison, directement débarqués dans la péninsule acadienne.

À l'instar des autres pêcheries, les indicateurs de la santé du stock sont à leur plus haut et devraient se maintenir à ce niveau pour quelques années, puisque la cohorte de 2001, avec une abondance relative très forte, à l'image de celle de 1995, devrait faire son apparition dans la pêcherie en 2006, et ce, pour quelques années.

Les prises par unité d'effort des flottilles commerciales et celles des relevés de recherche montrent une tendance générale à l'accroissement. Dans les récentes années, elles ont varié entre 500 et 600 kilogrammes par heure chalutée.

Cette pêcherie a débuté à la fin des années 1970, alors que les débarquements ont rarement dépassé 1 000 tonnes. En 1984, un quasi-arrêt a été observé dans les activités de pêche. Ces dernières ont repris en 1991, lors de l'introduction de la grille Nordmore. Elles se sont depuis lors accrues pour culminer à plus de 5 000 tonnes, en l'an 2000. Les captures ont par la suite chuté à moins de 3 000 tonnes, en 2003, avec une légère reprise jusqu'en 2005. Pour cette dernière année, le TAC était tout de même de 5 000 tonnes. Toutefois, les mauvaises conditions du marché, le mauvais temps et la présence en quantité inhabituelle de petites crevettes n'ont pas permis de dépasser des débarquements de 3 700 tonnes.

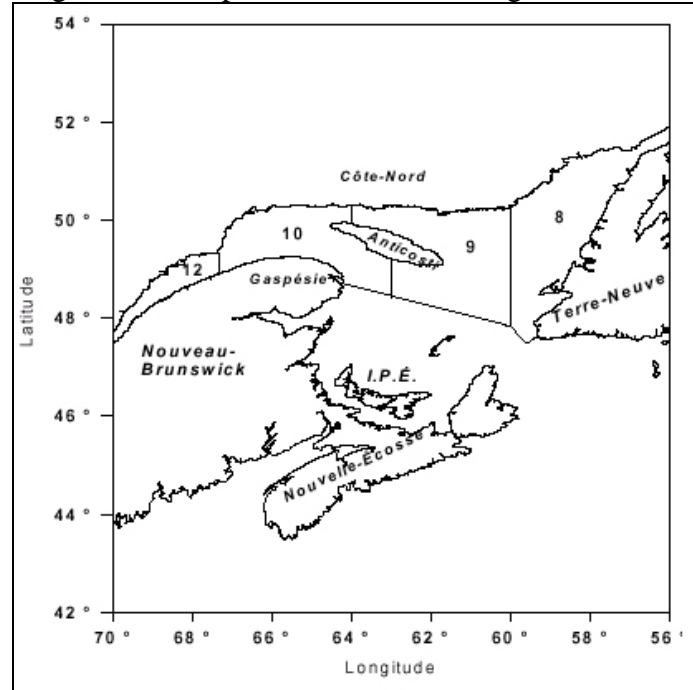
2.2.3 La pêcherie de crevette du golfe du Saint-Laurent

Les zones de pêche et les contingents

Le Québec a accès à deux zones de pêche; le golfe du Saint-Laurent et la région du nord (à l'est du Labrador). Les débarquements du Québec proviennent presque exclusivement de la zone du golfe du Saint-Laurent. La figure 24 présente une carte de la zone.

Figure 24

Unités de gestion de la pêche à la crevette du golfe du Saint-Laurent



Source : MPO

À des fins de gestion, le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) subdivise la région du golfe en quatre secteurs, soit la zone 12 – Estuaire, la zone 10 - Sept-Îles, la zone 9 - Anticosti et la zone 8 - Esquiman. La crevette est exploitée commercialement du printemps à l’automne dans ces quatre zones.

En 2005, le contingent total pour la région du golfe du Saint-Laurent était de 36 183 tonnes. La répartition entre les quatre zones s’établissait de la façon suivante :

Tableau 6
Répartition du TAC de la région du golfe, en 2005

Numéro de la zone	Nom de la zone	Contingents (en tonnes)
12	Estuaire	995
10	Sept-Îles	15 611
9	Anticosti	10 226
8	Esquiman	9 351
	Total	36 183

Source : MPO

L’exploitation de la zone du golfe du Saint-Laurent est effectuée principalement par trois flottes, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Le tableau 7 présente l’évolution des contingents pour le golfe, de 1999 à 2005. Ceux du Québec atteignaient 21 514 tonnes, en 2005, soit 59,5 % du total pour le golfe.

Tableau 7

Évolution des contingents de crevette nordique pour la zone du golfe Saint-Laurent, de 1999 à 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Contingents permanents							
<u>Groupe A</u>							
Québec	490	537	581	611	556	636	699
Terre-Neuve	3 917	4 294	4 645	4 709	3 664	4 895	5 193
<u>Groupe B</u>							
Québec	11 950	12 623	13 251	13 182	14 398	17 074	17 102
Nouveau-Brunswick	4 608	4 868	5 111	5 085	5 553	6 586	6 597
Sous-total	20 965	22 322	23 587	23 587	24 471	29 190	29 591
Contingents temporaires							
Québec	1 174	2 116	3 000	2 999	1 820	3 646	3 712
Terre-Neuve	468	569	662	662	485	688	948
Nouveau-Brunswick	430	794	1 132	1 134	631	1 382	1 406
Nouvelle-Écosse	75	84	210	209	152	257	263
Île-du-Prince-Édouard	75	84	210	209	152	257	263
Sous-total	2 222	3 647	5 213	5 213	3 239	6 229	6 592
Total	23 187	25 969	28 800	28 800	27 710	35 334	36 183
Part du Québec	13 614	15 276	16 831	16 793	16 773	21 355	21 514
Pourcentage	58,7 %	58,8 %	58,4 %	58,3 %	60,5 %	60,4 %	59,5 %

Source : MPO Compilation : MAPAQ

La répartition des contingents auprès des pêcheurs est effectuée selon deux groupes, A ou B. Les pêcheurs du groupe B ont accès à 100 % des TAC des zones Estuaire, Sept-Îles et Anticosti ainsi qu'à 25 % du TAC de la zone Esquiman. La flotte du Québec est constituée de 33 crevettiers et de 5 entreprises autochtones⁸, pour un contingent permanent de 17 102 tonnes, en 2005. Ces pêcheurs sont sous QIT.⁹

Les pêcheurs du groupe A ont accès à 75 % du TAC d'Esquiman, soit 9 351 tonnes en 2005, l'autre 25 % appartenant à des pêcheurs du groupe B du Nouveau-Brunswick. La flotte du Québec a droit à 11,1 % de ces 9351 tonnes, ce qui représente 699 tonnes. Cette flotte est constituée de sept crevettiers.

Les pêcheurs québécois possédant des allocations temporaires ont, quant à eux, accès à 3 712 tonnes de contingents.

L'état des stocks

Chaque année, le MPO produit un rapport sur l'état des stocks de la crevette dans le golfe. L'évaluation de l'état de la ressource repose sur des données provenant de la pêche

8. Malécites Viger, Micmacs Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj.

9. Quota individuel transférable : le quota individuel est un droit exclusif accordé à certaines personnes de prendre une part d'une ressource halieutique ou de la transférer ou de la vendre sous réserve de certaines conditions, dont celle que le transfert soit limité à une saison.

commerciale et des relevés de recherche. Une douzaine d'indicateurs¹⁰ sont utilisés et ils font référence au succès de la pêche, à l'abondance des stocks et à la productivité de la ressource. Les indicateurs sont évalués selon trois catégories : positif, neutre et négatif. À titre d'exemple, un indicateur est négatif lorsque sa valeur diffère de la moyenne de celles des années 1990-2000, dans le sens négatif, pour l'état de la ressource.

La biomasse du golfe devrait connaître une diminution en 2006.¹¹ La pêche, en 2006, s'appuiera principalement sur les classes d'âge de 2000 et 2001. Ces classes sont moins abondantes que les classes de 1997 et 1999 qui supportaient la capture des trois dernières saisons caractérisées par des contingents records.

Il est à noter que l'évaluation scientifique des stocks de crevette du golfe, de par le nombre d'indicateurs, est probablement l'une des plus détaillées et des plus fiables parmi celles effectuées sur les populations de crevette nordique de l'Atlantique Nord-Ouest

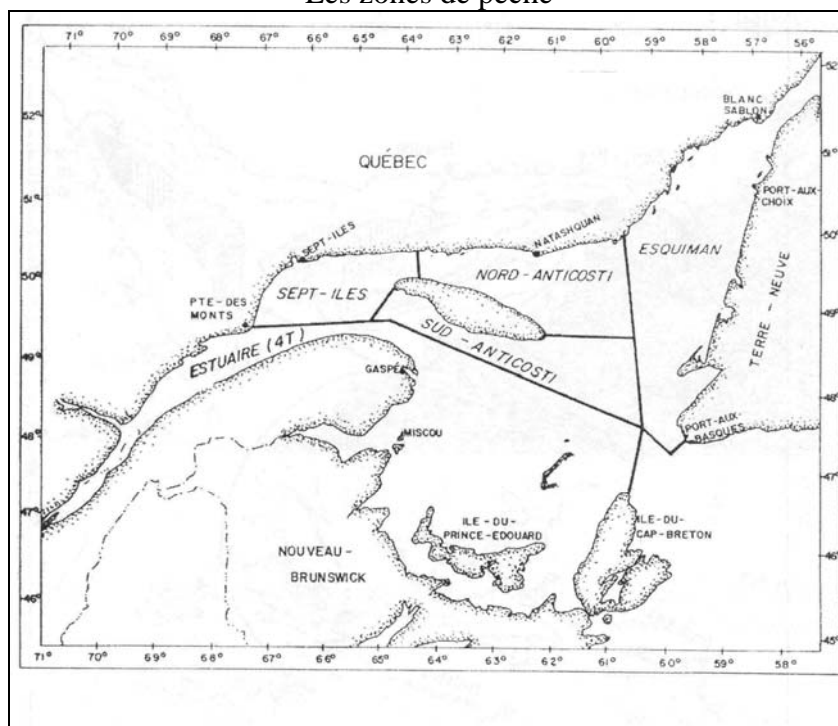
2.3 Caractérisation des zones de pêche

Nous avons vu que la gestion de la crevette nordique est basée sur quatre unités géographiques distinctes depuis 1993 (Savard *et al.* 2003, RTCSHA 2465). Les cinq anciennes unités de gestion ont alors été revues afin que le système de suivi corresponde mieux aux zones de production de la crevette, notamment en raison de l'expansion de l'exploitation de la zone de Sept-Îles vers le sud-est d'Anticosti.

10. Les douze indicateurs sont les suivants : effort de pêche, prise par unité d'effort, nombre par unité d'effort pour les mâles, nombre par unité d'effort pour les femelles, nombre de crevettes par kilogramme débarqué, biomasse du relevé, nombre de mâles adultes du relevé, nombre de femelles du relevé, taille des femelles recrues, tailles des femelles reproductrices, recrutement à l'âge de trois ans et taux d'exploitation total.

11. Louise Savard, MPO. « Science » dans *Pêche-Impact*. Décembre 2005 – janvier 2006.

Figure 25
Les zones de pêche



Source : Pêches et Océans Canada

La morphologie des bancs de pêche est en grande partie déterminante pour celle des unités de gestion. La superficie des bancs de pêche est conditionnée principalement par la bathymétrie de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, puisque les crevettes sont concentrées entre 180 et 300 mètres de profondeur, à des températures oscillant entre 2 et 6 °C. En général, la taille des crevettes dépend aussi de la profondeur des eaux, car les individus de plus grande taille se trouvent généralement en quantité plus considérable en eaux profondes. Ce modèle est toutefois modifié par une migration horizontale qui semble être saisonnière et qui se produit lorsque les femelles oeuvées se déplacent vers des eaux moins profondes (à l'intérieur des limites naturellement imposées par la température), où elles s'assemblent souvent en populations denses. Les crevettes semblent préférer les endroits où le fond est mou et vaseux¹².

Dans l'estuaire, l'effort de pêche est surtout concentré du côté nord, à l'ouest de Pointe-des-Monts, bien que du chalutage se pratique sur la rive sud, en amont de Sainte-Anne-des-Monts. Cette zone est l'une des premières visitées à la mi-avril, car les glaces ont généralement quitté le secteur. À ce moment, la pêche vise surtout les femelles, concentrées pour la reproduction. La taille moyenne des individus pêchés est alors la plus grande, puisque les femelles représentent souvent plus de 80 % des captures (Figure 26). Ce sont les pêcheurs basés à Matane, Sainte-Anne-des-Monts et Sept-Îles qui dirigent

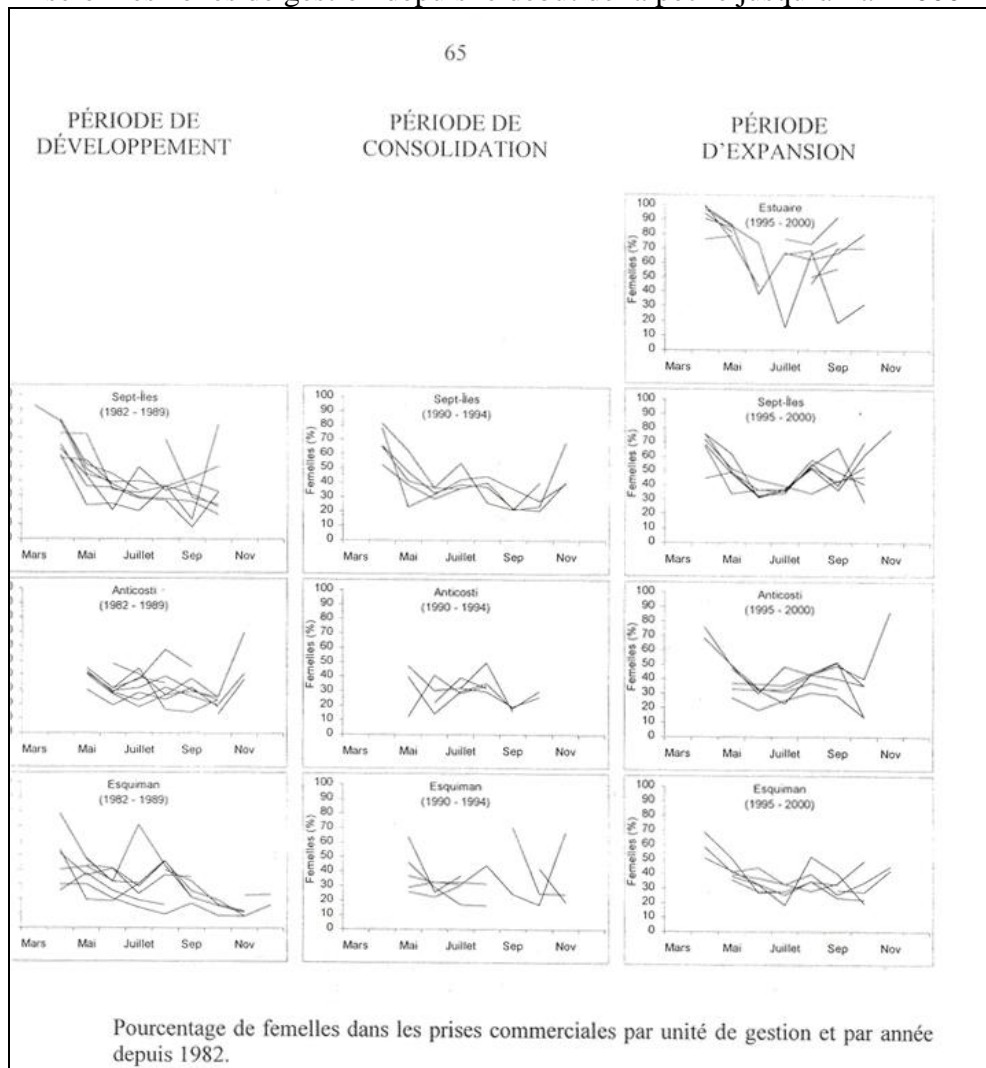
12. MPO, La crevette nordique. Le monde sous-marin.

leur énergie vers cette zone qui est proche de leur port d'attache. Les allocations individuelles des pêcheurs, basées sur l'historique, en font foi.

Dans Sept-Îles, le secteur nord-ouest du bassin de Sept-Îles, de même que les deux versants du chenal laurentien, de part et d'autre du détroit de Honguedo, au sud de l'île d'Anticosti, supportent assez équitablement l'effort de pêche le plus intense. À l'image de l'estuaire, c'est la partie ouest de la zone qui reçoit l'attention dès la mi-avril, car les glaces y causent peu de problème et les femelles y sont également groupées, alors que les pêcheurs se dirigent plus tard, à la mi-mai, vers le sud-ouest d'Anticosti et le nord de la péninsule gaspésienne. À l'automne, il y a généralement une homogénéisation dans la répartition des pêcheurs dans les trois sous-zones, lorsque les femelles gravides commencent à gagner les eaux les moins profondes de leur aire de distribution en vue de la reproduction du printemps de l'année suivante. Sur la base des allocations individuelles, on remarque que l'exploitation de l'unité de gestion de Sept-Îles est répartie parmi l'ensemble des pêcheurs traditionnels du groupe B dont ceux du groupe le plus important, basé à Rivière-au-Renard. Dans l'ensemble de la saison, ces derniers sont les exploitants situés le plus près des meilleurs bancs de pêche.

L'exploitation dans la zone d'Anticosti est concentrée dans le chenal d'Anticosti au nord-ouest de l'île ainsi qu'en face, au sud-est de l'île, sur les accores du chenal laurentien. L'exploitation de ces zones est généralement plus intense durant l'été, de juillet à septembre. À ce moment, les conditions climatiques sont plus clémentes et permettent aux unités de pêche de la péninsule gaspésienne et de la Côte-Nord, dans une moindre mesure, de rallier ces bancs de pêche, même s'ils sont relativement plus éloignés des ports d'attache.

Figure 26
Évolution saisonnière de l'abondance relative des femelles
selon les zones de gestion depuis le début de la pêche jusqu'à l'an 2000



Source : Savard *et al.* 2003

La zone d'Esquiman est essentiellement exploitée par les crevettiers du groupe A, au nombre de sept pour le Québec, alors que le gros de l'exploitation est le fruit des efforts d'une flotte terre-neuvienne basée à Port-au-Choix. L'exploitation se fait surtout à la tête du chenal d'Esquiman, sur le versant nord-est de Terre-Neuve.

L'exploitation, par les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, est relativement moins importante que celle par les pêcheurs québécois dans le golfe (Tableau 9). Historiquement, le prélèvement de cette province représente le quart du total des captures. Environ la moitié de celles-ci sont réalisées dans la région d'Anticosti, le tiers dans la zone d'Esquiman et le reste dans celle de Sept-Îles. Les entreprises néo-brunswickoises favoriseraient les zones qui réduisent les temps de déplacement à partir de leurs ports d'attache de la péninsule acadienne. Il apparaît que plusieurs pêcheurs de

crevette du Nouveau-Brunswick font hiverner leur bateau dans les parcs québécois afin de profiter d'une activité plus hâtive au printemps.

Enfin, depuis 1998, des allocations temporaires relativement modestes sont accordées à des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Leur modèle d'exploitation, défini par la répartition des captures dans les zones de gestion, est analogue à celui du Nouveau-Brunswick.

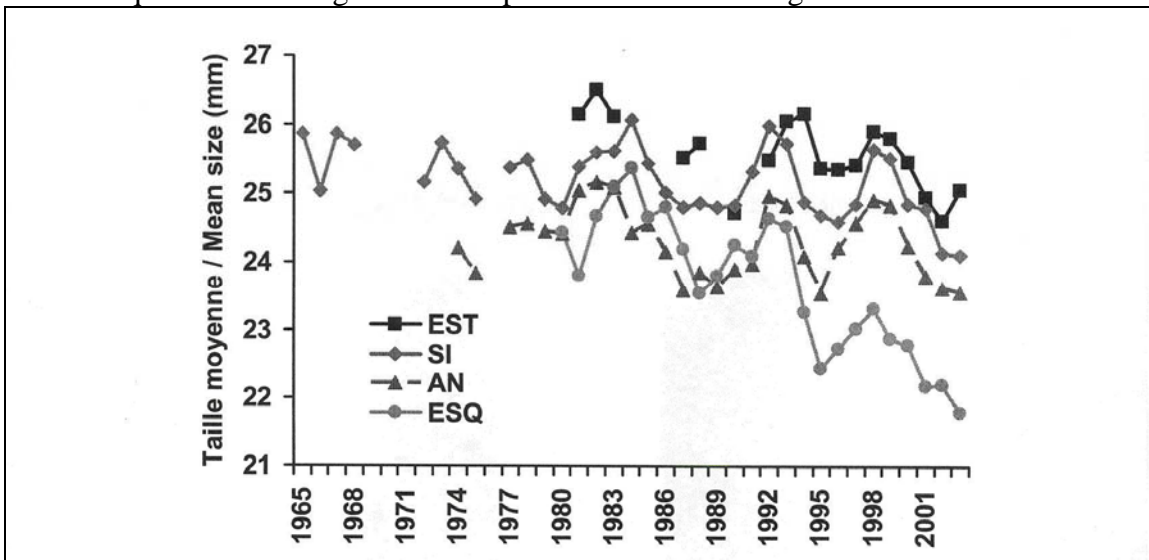
2.4 Catégorie de produits débarqués

Au Québec, les crevettes sont presque exclusivement débarquées entières sur glace pour être transformées en usine. De rares bateaux pratiquent la cuisson à bord et débarquent de la crevette entière cuite.

Variation par zones de pêche

Généralement, les crevettes les plus grosses sont débarquées dans l'estuaire, suivi de Sept-Îles, d'Anticosti et d'Esquiman. Autrement dit, il y a un gradient visible de l'ouest vers l'est du golfe du Saint-Laurent pour ce qui est de la longueur de la carapace. L'écart entre les tailles moyennes des crevettes des différentes zones de pêche est relativement constant depuis 1985. On observe des oscillations périodiques de la taille moyenne des femelles reliées à des influx de recrutement.

Figure 27
Évolution historique de la taille moyenne des femelles dans les quatre zones de gestion de la pêche à la crevette du golfe du Saint-Laurent



Source : MPO

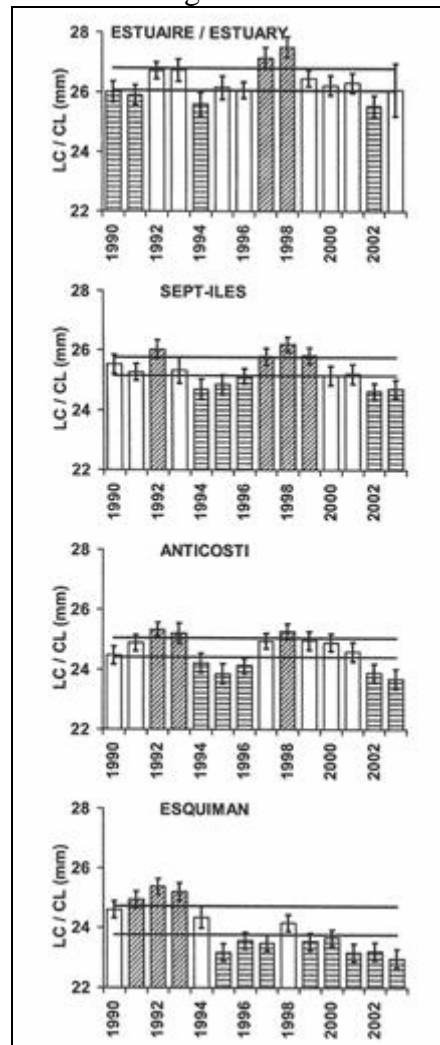
On constate toutefois une tendance généralisée à la diminution de la taille moyenne des femelles au fil des ans, qui semble s'accroître depuis l'an 2000. Les raisons les plus

souvent invoquées pour expliquer un tel changement sont que l'exploitation cible particulièrement les crevettes femelles de grande taille et/ou que la prédation du flétan du Groenland serait en croissance (Savard *et al.*, 2004) et/ou encore que certaines conditions environnementales sont moins favorables à la croissance des dernières cohortes juvéniles par un effet de régulation lié à des effets de densité (L. Savard, comm. pers., IML, MPO).

Depuis 1995, la taille moyenne des crevettes débarquées s'est modifiée, si l'on se fie à l'évolution temporelle de la taille moyenne des femelles (Figure 28). Celles-ci constituent une part représentative des captures, compte tenu que l'espèce est hermaphrodite protandrique, c'est-à-dire qu'elle commence sa vie comme mâle pour la terminer avec le statut de femelle. Leur taille est plus grande par conséquent, elles sont donc plus vulnérables aux engins de pêche.

Figure 28

Évolution historique de la longueur moyenne des femelles pour les quatre zones de gestion

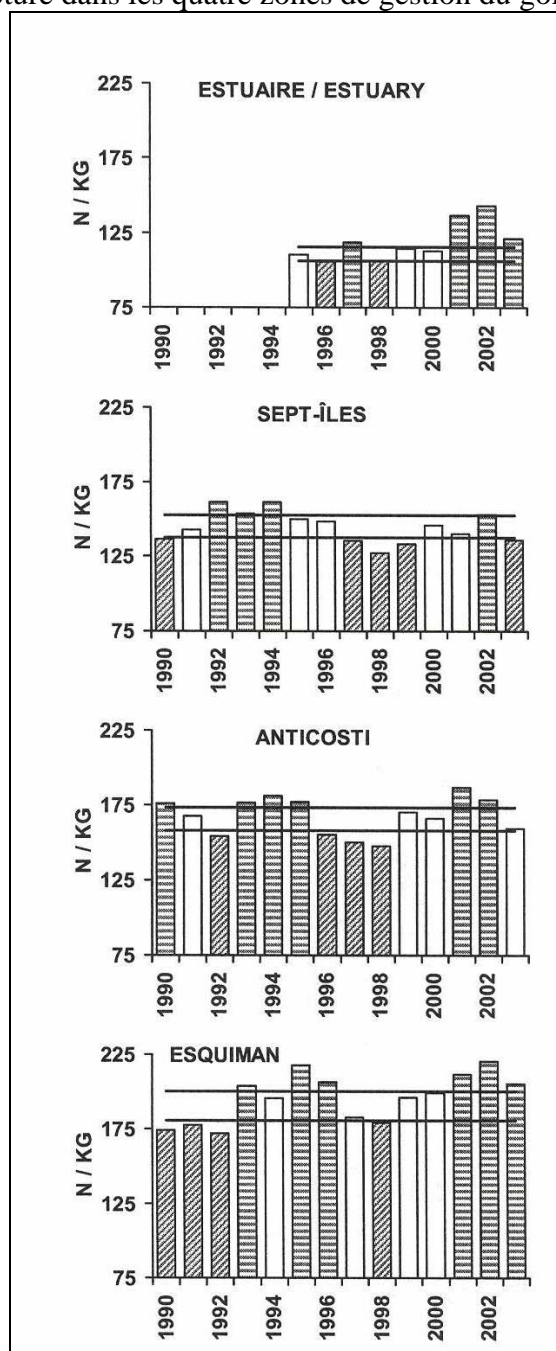


Note : Les lignes horizontales représentent l'intervalle de confiance pour la période de référence 1990-2000.

Pour les zones de l'estuaire, de Sept-Îles et d'Anticosti, la taille des femelles s'est accrue entre 1995 et 1998, pour ensuite fléchir jusqu'en 2003. Pour la zone d'Esquiman, le modèle est analogue mais pas aussi clair, bien que 1998 soit aussi l'année où la taille moyenne était la plus forte et ressemblait davantage à celle observée au début des années 1990.

Figure 29

Évolution historique du nombre de crevettes fraîches entières, estimée par kg capturé dans les quatre zones de gestion du golfe du Saint-Laurent



Adapté de Pêches et Océans Canada

Ces variations de taille se réfléchissent également dans les comptes des crevettes entières (nombre au kilogramme ou à la livre), observés au débarquement.

Depuis 1995, celui-ci est, en moyenne, d'environ 110 crevettes par kilogramme dans la zone de l'estuaire, 140 dans celle de Sept-Îles, 165 dans celle d'Anticosti et, finalement, de plus de 200 dans la zone d'Esquiman. Évidemment, les comptes des crevettes, tous sexes confondus, ont généralement diminué dans les quatre zones entre 1995 et 1998, au moment où la taille moyenne des femelles s'accroissait.

À titre de comparaison, nous pouvons estimer les comptes moyens observés dans les usines approvisionnées en utilisant un rendement à la transformation conservateur de l'ordre de 27 %¹³. Ces comptes varient entre 185 et 333 crevettes par livre (Tableau 8) et ces estimations sont compatibles avec les catégories de crevette vendues sur les marchés, soit 125-175, 175-250 et 250-350.

Tableau 8

Compte moyen des crevettes entières débarquées depuis 1995 dans les zones de gestion de la pêche à la crevette du golfe du Saint-Laurent

Zone de pêche	Crevettes entières (n/kg)	Crevettes entières (n/livre)	Crevettes cuites, décortiquées (n estimé/livre) ¹
Estuaire	110	50	185
Sept-Îles	140	64	237
Anticosti	165	75	277
Esquiman	200	90	333

Dérivé de Savard *et al.*, 2004

1) Estimation basée sur un rendement moyen à la transformation de 27 %.

Variations saisonnières

En nous fondant sur les proportions de femelles observables dans la pêche entre 1995 et 2000 (Figure 26), et en subdivisant la saison de pêche en trois parties comme le printemps (avril-mai), l'été (juin-août) et l'automne (septembre-novembre), il est possible de conclure que les comptes de crevette à la livre varieront avec le temps durant la saison de pêche.

Ainsi, tôt au printemps, les proportions de femelles peuvent atteindre entre 70 et 100 % des prises, alors que les prises par unité d'effort sont les plus élevées. En été, leur importance constitue généralement moins de 50 % des prises, alors que leur importance relative grimpe pour atteindre souvent 80 % des captures.

13. Le rendement moyen est obtenu en divisant le poids de chair cuite obtenue après transformation par le poids connu d'un volume de crevette entière fraîche. Il varie généralement de 26 à 28 %, la première valeur étant moins fréquente.

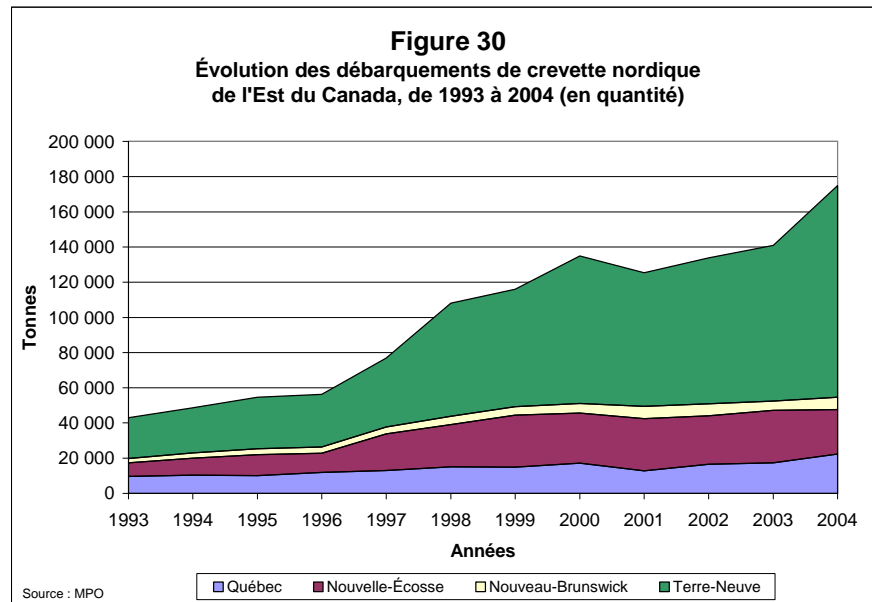
Source : Alain Samuel, technicien en procédés, Centre technologique des produits aquatiques.

2.5 Les débarquements des provinces Atlantiques

La figure 30 montre que la province ayant les débarquements les plus importants est Terre-Neuve. La production de la Nouvelle-Écosse est la deuxième en importance au Canada depuis qu'elle a dépassé celle du Québec en 1997. Le Québec prélève ses captures dans le golfe. Il en est de même pour le Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse prend l'ensemble de ses captures dans l'Atlantique. Quant à Terre-Neuve, les prises proviennent des deux régions. L'annexe 3 présente plus de détails sur les débarquements de l'Est-du-Canada.

La figure 30 permet d'apprécier la tendance à la hausse des débarquements pour les quatre provinces. Ainsi, entre 1994 et 2004, il faut noter une augmentation de 116 % des quantités débarquées par le Québec, une augmentation de 368 % des quantités débarquées par Terre-Neuve et une augmentation de 162 % des quantités débarquées par la Nouvelle-Écosse. La croissance de ces deux dernières provinces est manifeste à partir de 1997.

Même s'il y a eu une augmentation du total des débarquements, le Québec en a moins profité que Terre-Neuve. En effet, la proportion des débarquements provenant du Québec est à la baisse. En 1994, la proportion du Québec était de 21 %, alors que celles de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse étaient respectivement de 53 % et de 20 %. La situation a radicalement changé en 2004. La part du Québec est maintenant de 13 %, alors que celles de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont de 69 % et de 14 %.



Terre-Neuve

La pêcherie de Terre-Neuve a bénéficié de l'émission de 386 permis. De ce nombre, une moyenne de 347 bateaux ont pêché durant la période 2000-2003. Ces bateaux ont fait en moyenne, chaque année, un total de 3 727 voyages de pêche, soit une moyenne de 10,7

par bateau. Le contingent moyen par bateau (2003) était de 162,5 tonnes métriques. La moyenne contingent/valeur du permis était de 179 000 \$, la plus faible valeur étant de 115 000 \$ dans la zone 3L et la plus forte, de 303 000 \$ dans la zone 4R.

Le tableau 9 présente les statistiques de débarquements de Terre-Neuve en 2005, en fonction de la dimension des bateaux. Les débarquements sont réalisés par deux flottilles, les bateaux de 35 à 64 pieds et les navires hauturiers de plus de 100 pieds. Une proportion de 55 % des débarquements sont réalisés par les bateaux de la première flottille. Le reste des débarquements provient essentiellement de la pêche hauturière qui est le domaine des gros chalutiers-usines en mesure de cuire et de congeler les prises dans les minutes suivant la capture. On verra, au chapitre 3, que les débarquements au Québec sont faits majoritairement par des bateaux de 55 à 64 pieds.

Tableau 9

Les débarquements préliminaires de Terre-Neuve en 2005, en fonction de la dimension des bateaux

Dimension des bateaux	Débarquements (tonnes métriques)	Valeur (millions de dollars)
Offshore >100 pieds	50 462	112,7
Midshore 65 à 99 pieds	363	0,3
Nearshore 35 à 64 pieds	62 423	57,8
Inshore 34 pieds et moins	11	0,01
Total	113 259	170,8

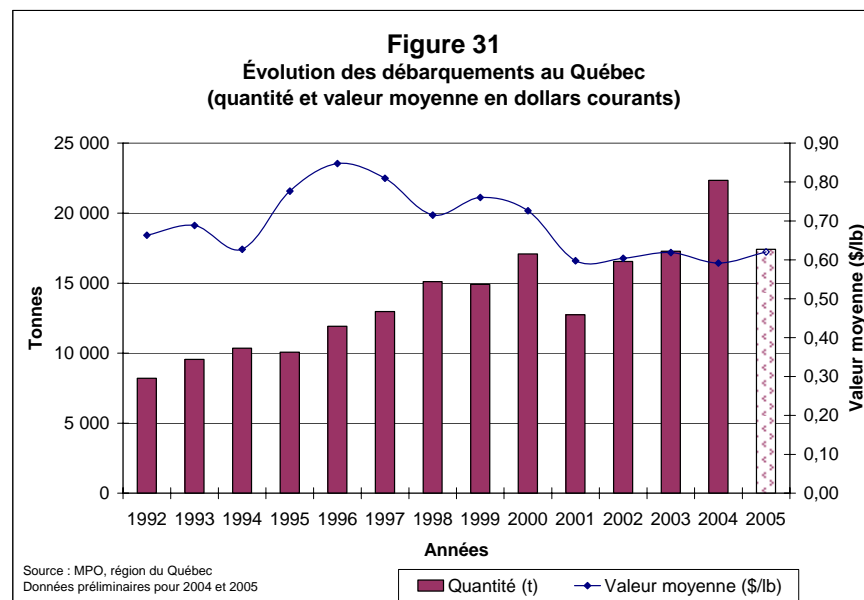
Source : Site Web MPO – région de Terre-Neuve

3. LA FLOTTE CREVETTIÈRE QUÉBÉCOISE

3.1 Les débarquements du Québec

Les débarquements du Québec représentaient 22 347 tonnes, en 2004, soit environ 5 % de la production mondiale de crevette nordique. Il s'agit d'une part infime de la production globale de crevette, toutes espèces confondues.

La figure 31 permet d'apprécier la situation du Québec. Les quantités de crevette débarquées au Québec sont en progression presque constante, sauf en 2001, saison touchée par un conflit entre pêcheurs et transformateurs. Pour la période 1992-2004, les débarquements québécois de crevette ont presque triplé. La tendance globale des débarquements en quantité est, en effet, à la hausse depuis le début des années 1990, et ce, jusqu'en 2004. Pour la saison 2005, les premiers résultats indiquent une diminution des débarquements et un retour à la situation qui prévalait en 2003, considérant que les contingents n'ont pas été débarqué en totalité. Les données de 2005 sont toutefois encore préliminaires.



La valeur moyenne de la crevette débarquée a fortement décliné à la saison 2001. Elle est depuis stable à environ 0,60 \$ la livre.

Les crevettes sont essentiellement débarquées en Gaspésie (environ 96 %). Le reste est débarqué sur la Côte-Nord. Il n'y a pas de débarquements de crevette nordique aux Îles-de-la-Madeleine.

Le port de débarquement québécois le plus important est celui de Rivière-au-Renard. Environ 75 % de la production y est débarquée. Les autres ports principaux sont Sainte-

Anne-des-Monts, Matane, La Tabatière et Sept-Îles. L'annexe 3 présente de façon détaillée les débarquements par port et par région.

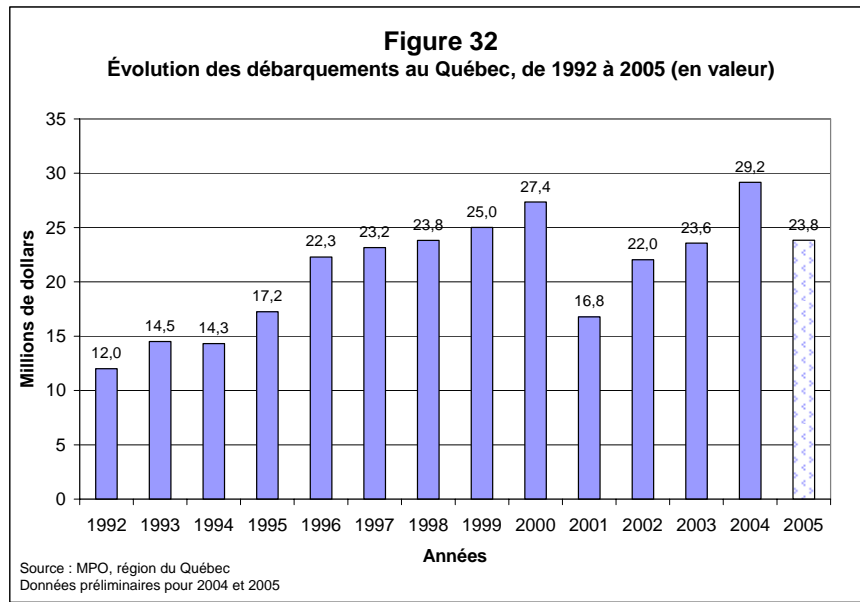
Tableau 10
Évolution des contingents et des débarquements de crevette au Québec

	2001	2002	2003	2004	2005 ¹
Contingents du golfe (t)					
Groupe A	581	611	556	636	699
Groupe B	13 251	13 182	14 398	17 074	17 102
Allocations temporaires	3 000	2 999	1 820	3 646	3 712
Total	16 831	16 793	16 773	21 355	21 514
Débarquements (t)	12 740	16 550	17 285	22 347	17 423
Débarquements sur contingents (%)	76 %	99 %	103 %	105 %	80 %
Débarquements (M\$)	16,8	22,0	23,6	29,2	23,8
Valeur moyenne (\$/lb)	0,60	0,61	0,62	0,59	0,62

1- Données préliminaires

Les contingents du golfe du Saint-Laurent, pour le Québec, atteignaient 21 514 tonnes, en 2005. Comme expliqué au chapitre précédent, les pêcheurs du groupe B ont accès à 100 % des TAC des zones Estuaire, Sept-Îles et Anticosti ainsi qu'à 25 % du TAC de la zone Esquiman pour un contingent permanent de 17 102 tonnes, en 2005. Ces pêcheurs sont sous QIT.¹⁴ Les pêcheurs du groupe A du golfe ont accès à 75 % du TAC d'Esquiman, soit 9 351 tonnes, en 2005. La flotte du Québec a droit à 11,1 % de ce quota, ce qui représente 699 tonnes. Les pêcheurs québécois possédant des allocations temporaires ont, quant à eux, accès à 3 712 tonnes de contingents.

14. Quota individuel transférable



3.2 Caractéristiques et évolution de la flotte

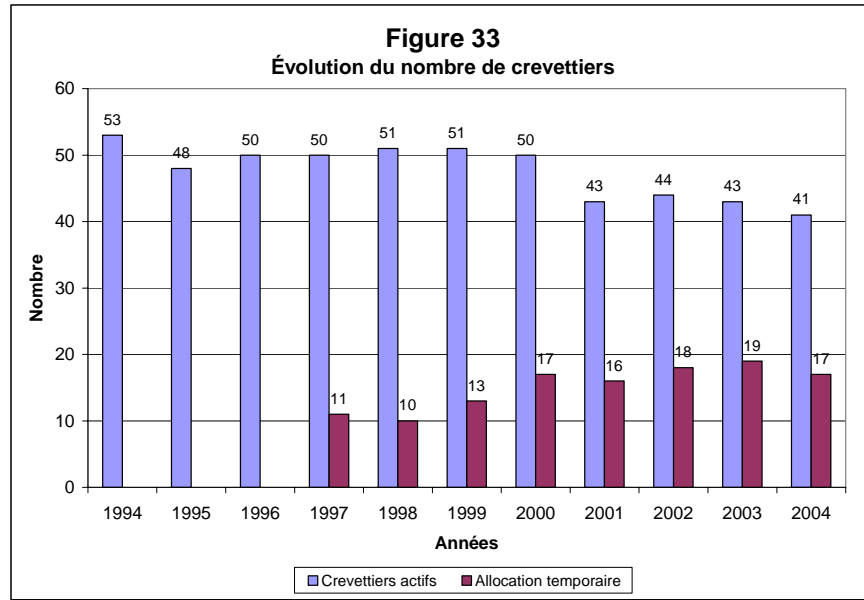
Les entreprises de pêche à la crevette avec permis permanent étaient au nombre de 45 en 2004, mais seulement 41 ont été actives au Québec, les autres ayant effectué leurs débarquements à l'extérieur de la province.

Tableau 11
Les entreprises actives qui débarquent de la crevette au Québec, en 2004

	Nombre en Gaspésie	Nombre sur la Côte-Nord	Nombre total
Les permanents			
Groupe A	2	1	3
Groupe B crevetiers	33	0	33
Groupe B autochtones	4	1	5
Total			41
Allocations temporaires	16	1	17

Source : MPO, base de données sur les pêches maritimes

Ce nombre de crevetiers actifs a quand même réduit de près de 20 % depuis cinq ans. Le nombre d'entreprises de pêche bénéficiant d'allocations temporaires a, pour sa part, connu un accroissement d'environ 50 % durant cette même période. Toutefois, même si leur nombre a diminué, aucune n'a réellement disparu en termes de contingents de pêche. En effet, les jugements Marshal et Sparrow de la Cour suprême du Canada ont permis aux bandes autochtones d'acquiescer, avec l'aide financière fédérale, des entreprises de pêche des non-autochtones (bateaux, permis et contingents). C'est ainsi, par exemple, qu'un même Conseil de bande a pu obtenir plusieurs contingents de pêche, réduisant d'autant le nombre d'entreprises.



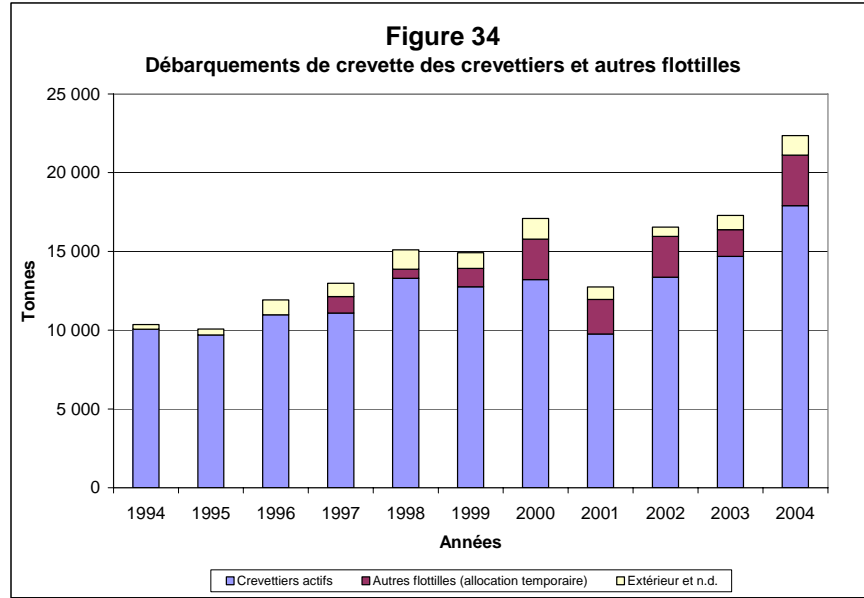
Alors que les contingents moyens des crevettiers du groupe A équivalent sensiblement aux allocations temporaires, les crevettiers du groupe B bénéficient, en moyenne, de volumes qui représentent à peu près le double.

Tableau 12
Contingent moyen des entreprises du golfe actives au Québec, en 2004

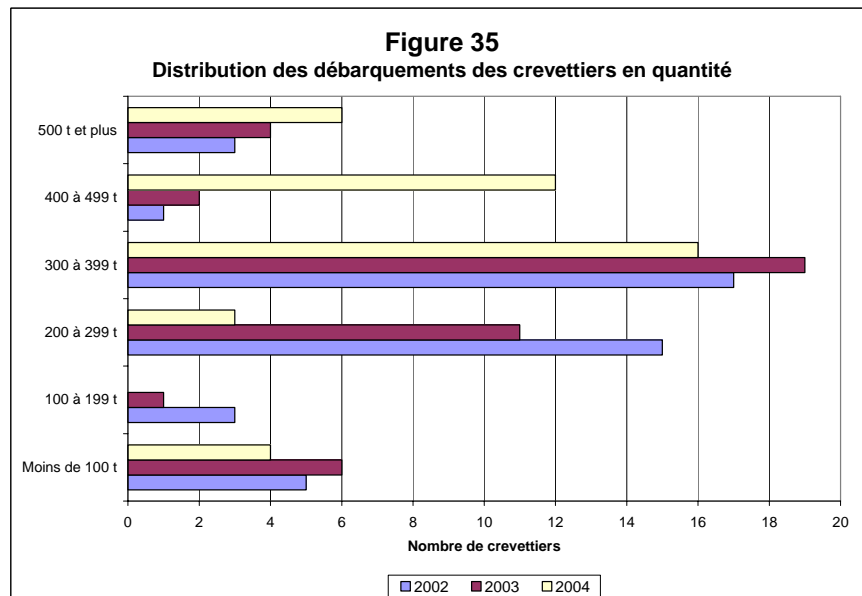
	Contingent moyen (t)
Les permanents	
Groupe A	233
Groupe B crevettiers	450
Allocations temporaires	218

Source : MPO, base de données sur les pêches maritimes

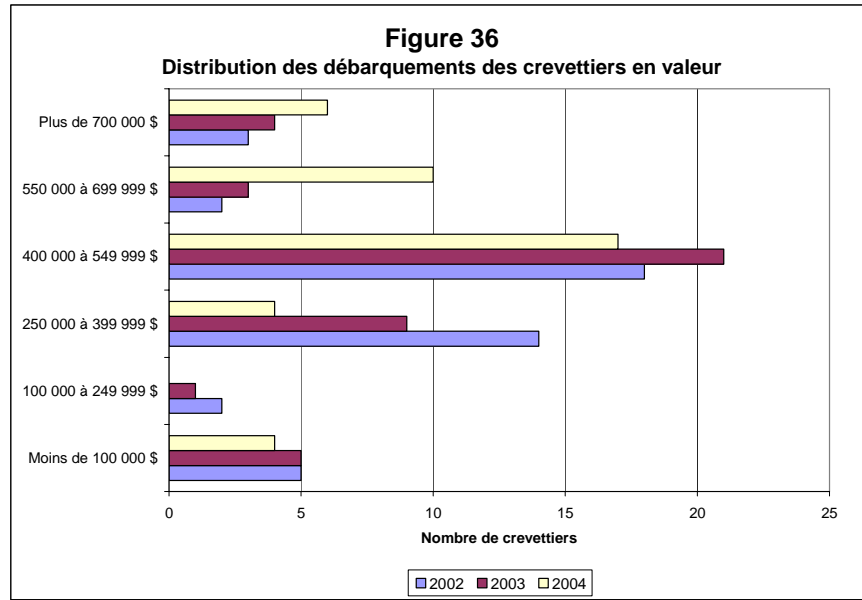
Les crevettiers du groupe A ont aussi accès à la zone 6 (Labrador) et ils se sont partagé, en 2004, un volume de 1 290 tonnes sous forme d'allocations temporaires compétitives.



La très grande majorité des entreprises crevettières bénéficiant de contingents permanents a connu des débarquements moyens se situant à près de 400 tonnes, en 2004.



Ces débarquements ont généré un revenu moyen se situant près de 530 000 \$, en 2004, pour les crevettiers du groupe B.



Le tableau 13 présente une description de la flotte des 42 bateaux utilisés en 2005 pour les débarquements des pêcheurs québécois avec contingents permanents. La flottille du Québec est majoritairement composée de bateaux de moins de 65 pieds. Les bateaux de plus de 65 pieds sont peu nombreux et assez âgés, mais la plupart ont subi des radoubs majeurs au cours des dernières années, permettant ainsi d'en prolonger la vie utile. Un bateau de cette catégorie a été construit en 2003, et les autres, entre 1962 et 1970.

Tableau 13
La flottille des crevettiers québécois en 2005

Longueur	Nombre	Type de coque	Puissance du moteur (ch)	Carburant (gal./h)	Âge moyen (ans)	Volume de cale
55 à 64 pieds 11 po	33	12 % (4) fibre de verre 6 % (2) bois recouvert 82 % (27) acier	entre 500 ch et 550 ch	11 à 14	18,6	1 770 à 2 300 pi ³ (50 000 à 90 000 livres)
55 à 64 pieds 11 po amélioré	2	100 % acier	entre 720 ch et 840 ch	14 à 19	3,0	4 000 à 4 400 pi ³ (135 000 à 170 000 livres)
75 à 84 pieds 11 po	7	100 % acier	entre 380 ch et 670 ch	n/d	34	Environ 3 200 pi ³ 100 000 à 130 000 livres)
Total	42					

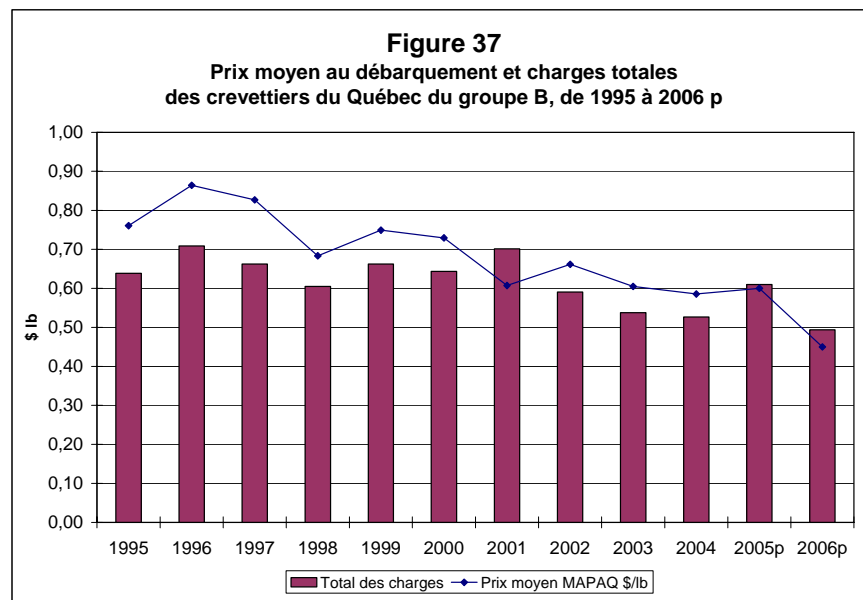
Source : MAPAQ

Deux titulaires de permis ne sont pas propriétaires de bateaux, et les communautés autochtones détiennent cinq permis de pêche communautaire qu'elles exploitent avec douze bateaux de pêche. Un de ces bateaux a été déclaré perte totale en 2005.

3.3 Caractéristiques et évolution des coûts de production

Comme on l'a vu précédemment, les prix au débarquement de la crevette ont connu une baisse substantielle dans la dernière décennie, même si ceux-ci ont été relativement stables depuis 2001. Alors que le prix moyen était de 0,78 \$ la livre en 1995, et il a même atteint 0,85 \$ la livre en 1996, la valeur moyenne des débarquements n'était plus que de 0,60 \$ en 2005, ce qui représente une diminution de près du quart (- 23 %). Cette baisse de prix a été compensée par l'accroissement des débarquements, de sorte que la valeur totale des débarquements est passée de plus de 17 millions à près de 23 millions de dollars, soit une croissance de plus de 31 %.

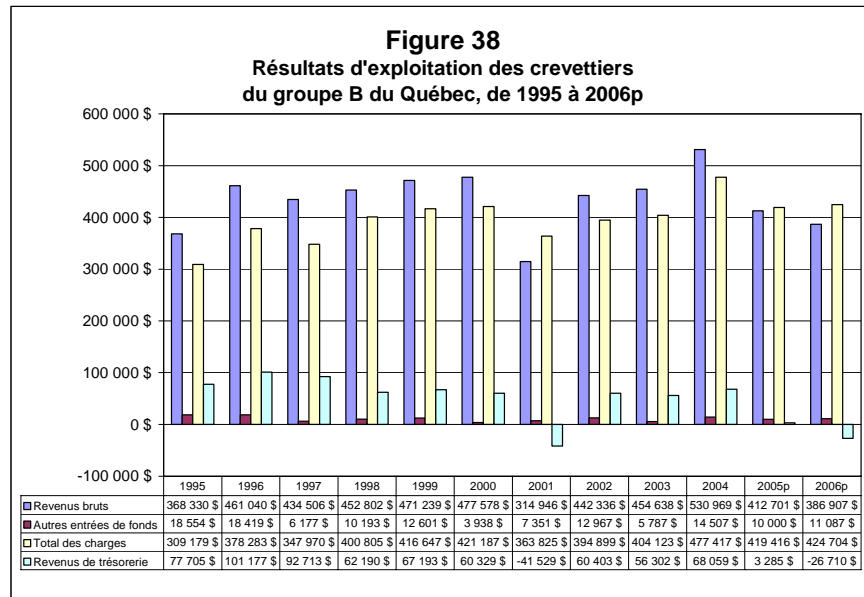
Cette variation à la baisse des prix unitaires induira généralement une baisse des coûts unitaires de production de la pêche, puisque le principal élément des frais d'exploitation est la rémunération des équipages basée sur une commission par rapport aux revenus, comme nous le verrons ultérieurement. Ceci explique en grande partie la corrélation étroite entre les prix au débarquement et le coût unitaire de production, tel que le montre la figure suivante. Les deux exceptions à cette règle sont les années 2001 et 2005, explicables en partie par le fait que certains frais fixes sont établis en fonction des contingents, même si les débarquements sont moindres.



Pour l'année 2006, les prévisions ont été établies à partir du prix initialement offert par les transformateurs au début des négociations de 2006 avec les pêcheurs, et les déboursés ont été extrapolés à partir des années antérieures, sauf pour le carburant, le permis et la prime d'assurance du bateau pour lesquels les montants ont été estimés à partir des tarifs en vigueur.

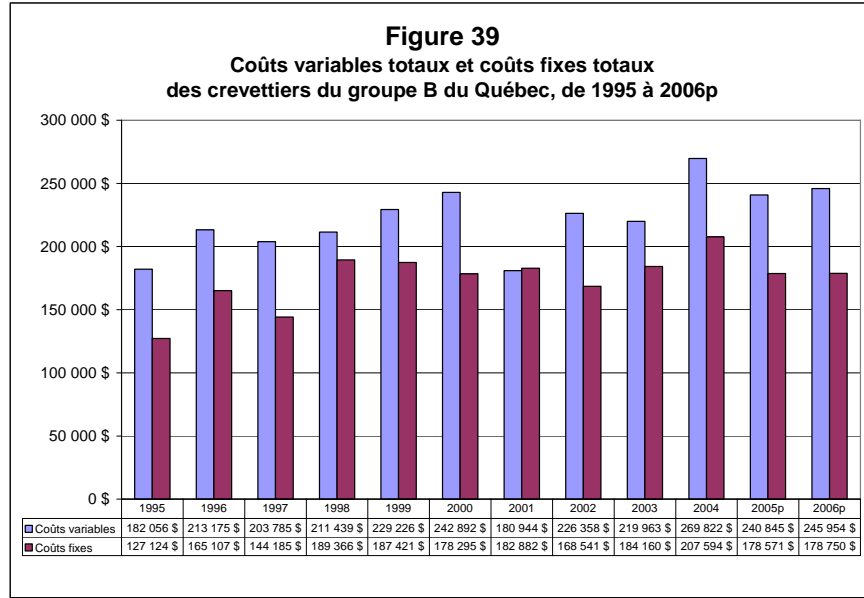
Sur une base unitaire à la livre, le coût de production moyen connaît donc une certaine décroissance. La baisse des prix au débarquement, bien qu'atténuée par la hausse des contingents et la tendance légèrement à la baisse des coûts unitaires de production, a

contribué à une réduction assez constante du revenu de trésorerie des entreprises depuis 1996 comme on peut le constater dans la figure suivante.

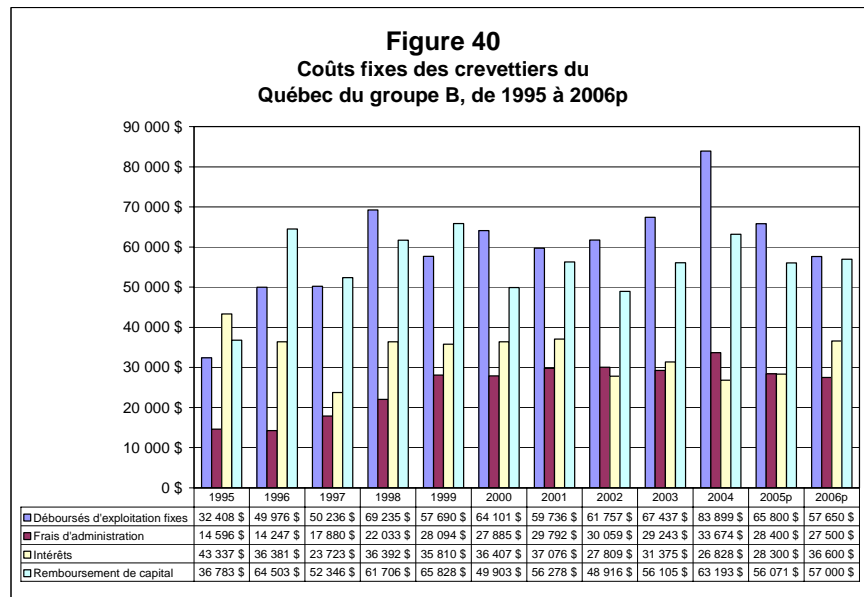


En 2005, d'autres entrées de fond ont tout juste permis un revenu de trésorerie positif. Les prévisions pour 2006, sur la base d'un contingent moyen de 390 tonnes et d'un prix moyen au débarquement de 0,45 \$ la livre, se traduisent par une diminution de la trésorerie de près de 27 000 \$.

Tel que mentionné précédemment, le coût unitaire de production de la flottille crevettière connaît une baisse assez régulière depuis 1996. Le total des charges financières des entreprises est cependant en croissance. Les coûts variables moyens se sont situés autour de 220 000 \$ annuellement durant la dernière décennie, alors que les coûts fixes s'établissaient en moyenne à 165 000 \$. Les coûts variables, de 1995 à 2005, montrent une progression de 32 %, alors que les coûts fixes ont connu une augmentation de 40 % pour cette période.



Selon les années, les coûts fixes ont représenté de 41 (1995) à 50,3 % (2001) de l'ensemble des coûts. Les quatre catégories de coûts fixes sont les déboursés d'exploitation fixes, les frais d'administration, les frais d'intérêts et les remboursements de capital.



Les déboursés d'exploitation fixes comprennent :

- l'assurance du bateau
- la location d'un contingent
- la location d'équipement
- le matériel roulant
- les frais de débarquement
- le coût du permis et du contingent

- l'adhésion à l'Association, les cotisations du personnel et autres dépenses similaires
- la mise à l'eau et l'hivernage
- l'entretien et la réparation du bateau.

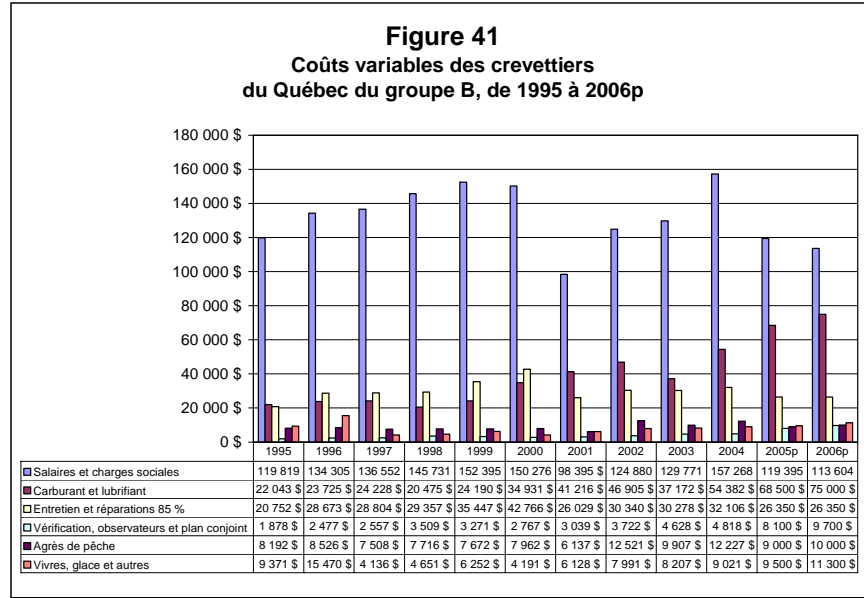
En moyenne, les permis et contingents constituent à eux seuls le tiers de la dépense attribuable à cette catégorie, alors que l'assurance du bateau en représente près de 20 %. Bien que la location d'un contingent puisse représenter, en moyenne, une part importante de ce poste, ce déboursés revient annuellement pour une douzaine d'entreprises. Elle représente cependant des frais variant entre 4 500 \$ et 14 000 \$, de 1995 à 2004, soit entre 10 % et 17 % des coûts fixes d'exploitation.

Considérant que cette catégorie de dépenses est dominée par les permis et contingents, sa part relative des coûts fixes est passée de 25 %, en 1995, à 37 %, en 2005. En valeur absolue, ces frais sont passés de 32 400 \$, en 1995, à près de 65 800 \$, en 2005, soit une hausse de 103 %. Le coût du permis et des contingents a été multiplié par plus de dix depuis 1995 (près de 28 000 \$ en moyenne, en 2004) essentiellement à cause de l'augmentation des contingents de pêche accordée aux entreprises.

Pour leur part, les frais d'administration comprennent généralement des postes comme *téléphone et télécommunication, salaire de gestion, honoraires professionnels, fournitures de bureau et frais de déplacement*. Ces frais ont doublé durant la période 1995-2005, principalement en raison du poste *salaire de gestion* qui a été multiplié par cinq durant cette période (de 4 000 à 20 000 \$).

Durant la même période, les frais financiers (intérêts et capital) ont varié considérablement d'une année à l'autre (de 76 000 \$ à 102 000 \$). Ces deux éléments des frais financiers constituent, en 2005, près de la moitié des coûts fixes alors qu'ils en représentaient 63 %, en 1995. La progression de ces frais a été limitée à 5 %, de 1995 à 2005.

Comme il a été mentionné précédemment, les coûts variables de 1995 à 2005 montrent une progression de 32 %. Cette croissance est surtout attribuable aux frais de carburant et de lubrifiant qui ont augmenté de près de 300 % durant cette période. Ce coût a augmenté de 25 %, de 2004 à 2005, et représente le deuxième coût variable depuis 2001.



Bien que les salaires et les commissions dominent les coûts variables, ce coût est resté assez stable durant les années 1995 à 2005. Ce coût est influencé par les volumes débarqués et le prix au débarquement.

3.4 Analyse désagrégée des coûts de production

Comme on l'a vu précédemment, le total des charges est évalué à 0,52 \$ la livre (Figure 37) pour l'ensemble de la flotte des crevettiers en 2004. Cette moyenne cache cependant de grandes différences quant aux performances économiques des entreprises de pêche. L'image du point mort par entreprise permet de bien illustrer ces écarts. Rappelons que le point mort d'une entreprise constitue son seuil de rentabilité. C'est le point où une entreprise commence à générer des bénéfices.

Selon les entreprises, les points morts varient de 0,41 \$ la livre à 0,66 \$ la livre, en 2004, soit une différence de 0,19 \$ la livre. Un peu plus de la moitié des entreprises avaient des coûts de production qui se rapprochaient de 0,50 \$ la livre.

Cependant, prises individuellement de 1995 à 2001, chacune des entreprises montrent des variations parfois importantes de son point mort, jusqu'à 42 % d'augmentation dans certains cas, et, à partir de 2002, une baisse annuelle s'amorce jusqu'en 2004. Un ensemble de facteurs peut expliquer cette situation, notamment :

- le mode de rémunération des aides-pêcheurs et de la gestion, qui varie d'une entreprise à l'autre, principalement lorsque la main-d'œuvre est payée à partir d'un pourcentage des revenus bruts de pêche;
- le nombre d'aides-pêcheurs à bord du bateau;
- le volume de contingent et de capture, qui diffère annuellement d'une entreprise à l'autre;

- les prix au débarquement, qui diffèrent aussi d'une entreprise à l'autre. Par exemple, en 2004, le prix au débarquement des 24 entreprises variait entre 0,51 \$ et 0,70 \$ la livre. Quelques entreprises font la cuisson des crevettes à bord des bateaux;
- certains coûts d'exploitation qui augmentent plus rapidement que les revenus;
- les charges financières qui sont plus importantes pour un certain nombre d'entreprises;
- les caractéristiques techniques des bateaux de pêche qui composent la flotte des crevettiers.

Lorsque nous comparons les entreprises de pêche entre elles, les salaires/commissions et les charges sociales ainsi que les charges financières, l'entretien et la réparation sont les déboursés qui provoquent les plus grandes variations du point mort.

4. LA TRANSFORMATION

4.1 Évolution et caractérisation du secteur manufacturier

4.1.1 Les entreprises de transformation du Québec

La transformation de la crevette nordique à des fins de vente en gros pour consommation humaine requiert un permis du MAPAQ. Un tel permis est délivré au nom d'un exploitant pour un lieu bien précis, à savoir l'adresse civique où se situe l'établissement de transformation de l'espèce en question. En outre, les conditions d'exploitation du permis doivent y apparaître, notamment celles portant sur l'approvisionnement de l'usine.

On trouve sur le territoire québécois huit entreprises qui détiennent un permis de transformation de catégorie « Frais, congelés ou semi-conserves » leur permettant de transformer la crevette nordique à partir d'approvisionnements de pêcheurs. La répartition régionale de ces huit entreprises est la suivante : cinq sont situées en Gaspésie, alors que les trois autres se trouvent sur la Côte-Nord.

Bien que huit permis aient été délivrés, on peut considérer qu'il n'y a que cinq usines de transformation de la crevette au Québec, car ces cinq entreprises n'ont aucune contrainte particulière par rapport à l'exploitation de leur permis. Quant aux trois autres, elles sont limitées à des approvisionnements provenant uniquement d'entreprises de pêche liées à elles. Les volumes d'approvisionnement pour ces trois détenteurs sont donc très limités.

Les cinq usines sont les suivantes :

- La Crevette du Nord Atlantique inc. Anse-au-Griffon, Gaspésie
- Les Crustacés des Monts inc. Sainte-Anne-des-Monts, Gaspésie
- Les Fruits de mer de l'Est du Québec ltée Matane, Gaspésie
- Les Pêcheries Marinard ltée Rivière-au-Renard, Gaspésie
- Tabatière Seafood inc. La Tabatière, Basse-Côte-Nord

En 2004, les usines de la Gaspésie représentaient 92 % des expéditions de produits de crevette nordique du Québec, en quantité.

4.1.2 Les approvisionnements

Les huit détenteurs de permis achètent plus de 90 % des débarquements de crevette du Québec. Ces volumes sont principalement achetés par les cinq usines. Le tableau suivant présente la répartition des achats :

Tableau 14
Les achats de crevette débarquée au Québec (tonnes)

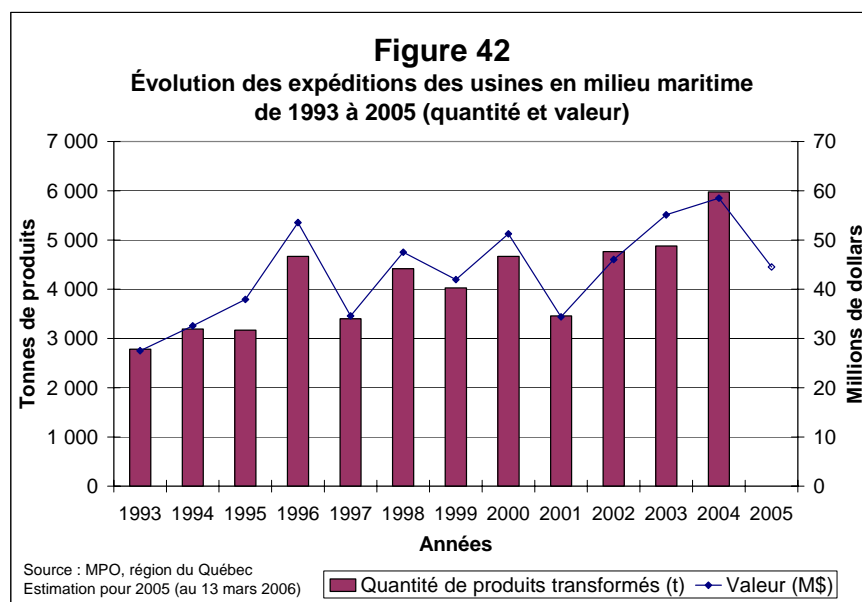
	2001	2002	2003	2004	2005 ¹
Acheteurs détenteurs d'un permis avec approvisionnement direct auprès des pêcheurs	11 833,5	15 944,1	16 141,0	20 933,2	15 935,0
Autres acheteurs au Québec	202,1	120,4	165,2	273,5	188,3
Acheteurs de l'extérieur du Québec	703,9	485,9	979,1	1 139,9	1 299,7
TOTAL	12 739,5	16 550,4	17 285,3	22 346,5	17 423,0
Proportion des achats des huit détenteurs de permis	93 %	96 %	93 %	94 %	91 %

Source : MPO

1) Données préliminaires

4.1.3 Les expéditions des usines

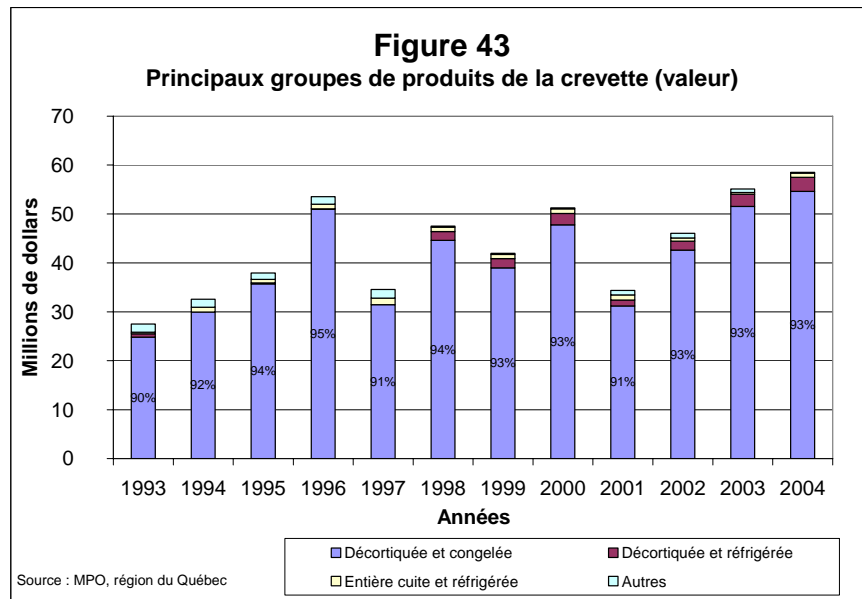
La production de l'ensemble des entreprises s'établissait à 5 975 tonnes de produits en 2004, pour une valeur de 58,5 millions de dollars. La figure 42 présente l'évolution des expéditions des entreprises depuis 1993. La saison 2004 est la plus importante, tant en terme de quantité de produits qu'en terme de valeur. Pour 2005, la valeur des expéditions est estimée à 44,5 millions de dollars. Cette diminution s'explique par un moindre volume transformé et par une baisse dans la valeur des produits.



La région de la Gaspésie est la première en importance avec une valeur de la production d'un peu plus de 27 millions de dollars en 2004, ce qui représente 94 % de la production du Québec. La Côte-Nord est la deuxième région en importance avec 6 % de la valeur de la production totale.

4.1.4 Les produits de la crevette

Le procédé de transformation de la crevette consiste à la cuire et à la décortiquer pour en extraire la chair. Le produit en résultant est principalement vendu à l'état congelé. Au Québec, la chair décortiquée congelée représente un grand pourcentage des expéditions des usines. En effet, la figure suivante démontre que ce produit équivaut à plus de 90 % de la valeur totale de la production de crevette des entreprises de transformation. Le rendement moyen de ce produit se situe entre 27 et 29 %. Une petite partie de la production en chair décortiquée et cuite est également commercialisée à l'état réfrigéré. Certaines usines produisent de la crevette non décortiquée, cuite ou non, qui est destinée au marché réfrigéré.



4.2 Destination des produits

Une bonne partie de la crevette transformée au Québec est vendue sur le marché canadien. Les informations sur la destination des ventes de Pêches et Océans Canada indiquent que la proportion des ventes des usines, effectuée sur le marché canadien en quantité, varie de 42 à 47 % selon les années. Le reste de la production est exporté aux États-Unis et en Europe.

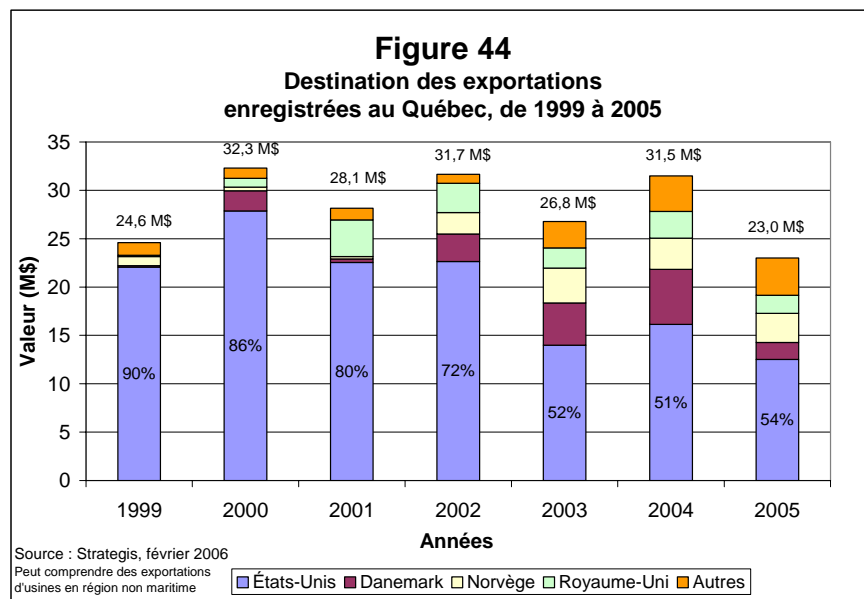
La destination des ventes varie selon les usines. La plupart ont des ventes sur différents marchés. Toutefois, deux d'entre elles sont très présentes sur le marché canadien : une se concentre sur le marché américain et les deux autres destinent la majorité de leur production à l'Europe.

Les données de destination des ventes de Pêches et Océans Canada permettent d'avoir une bonne idée de la répartition des ventes sur les marchés. Toutefois, les données

d'exportation de Statistique Canada demeurent la référence officielle. En 2005, le Québec a exporté des produits de la crevette pour une valeur de 23 millions de dollars.

La structure des exportations s'est modifiée aux cours des dernières années. Avant 2002, environ 80 % des exportations de crevette du Québec se retrouvait sur le marché américain. Toutefois, depuis 2003, la proportion se situe dans les environs de 50 %. Cette situation dépend probablement en grande partie du taux de change. Comme il a été démontré à la section 1.3.3, la devise américaine a commencé à se déprécier par rapport à la devise canadienne à partir de 2003.

Il y a donc maintenant beaucoup de crevette exportée en Europe. Cette situation est illustrée à la figure 44. Outre les États-Unis, les destinations importantes sont maintenant le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.



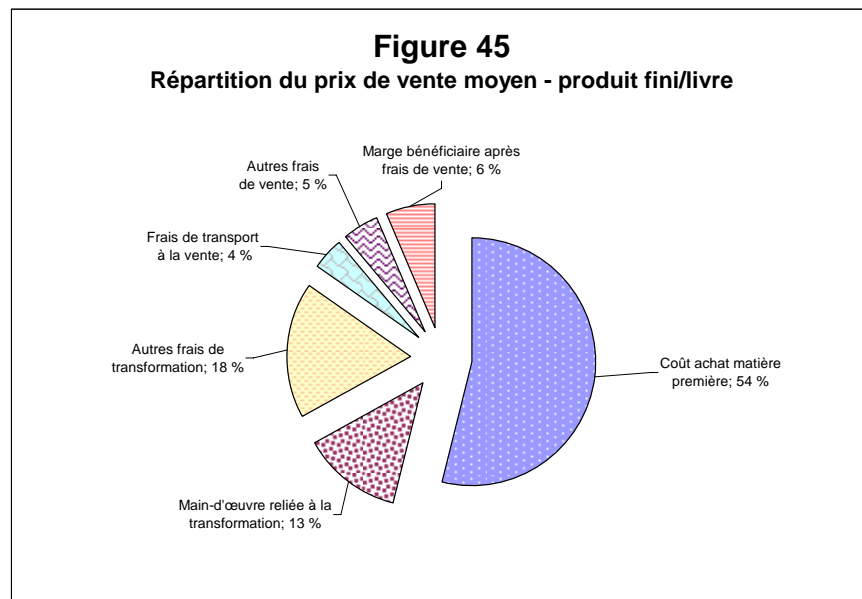
La croissance des exportations sur le marché européen s'explique en partie par le taux de change de l'euro, plus favorable que celui du dollar américain au cours des dernières années. Malgré tout, il demeure difficile pour nos industriels d'accéder aux marchés d'Europe. En effet, la crevette *Pandalus borealis* cuite, décortiquée et congelée en provenance du Canada, est taxée à 6 % jusqu'à 7 000 tonnes (contingent tarifaire autonome) et à 20 % une fois ce quota comblé. Comme ce contingent est canadien, les autres provinces y ont accès. Il est arrivé par le passé que Terre-Neuve comble entièrement ce quota en début d'année avec des inventaires. Toutefois, puisque la taxe s'applique uniquement au produit décortiqué, la crevette non décortiquée canadienne peut entrer en Europe sans tarification.

4.3 Les coûts de production

Il y a présentement peu d'information disponible pour établir le coût de production des usines. La figure 45 est basée sur des données moyennes qui datent de quelques années. Elle permet toutefois d'avoir une idée de la répartition des principaux coûts de production :

- Total des coûts de transformation = 85 %
- Total des coûts de vente = 9 %
- Marge bénéficiaire après les frais de vente = 6%

Les données ont été prises à une époque où les prix de la crevette sur les marchés étaient plus élevés qu'ils le sont aujourd'hui. Malgré cela, la marge bénéficiaire après les frais de vente n'est seulement que de 6 %.



L'achat de la matière première représente de loin le premier coût de production pour les transformateurs avec 54 % des frais totaux. Ce pourcentage peut-être affecté notamment par le taux de rendement qui est, dans ce cas-ci, de 27 %.

Le deuxième coût en importance est celui relié à la main-d'œuvre. La catégorie « autres coûts de transformation » comprend les coûts des fournitures, de la location d'équipement, de l'énergie et les frais d'entretien.

Les autres frais de vente comprennent les frais d'entreposage et de réfrigération ainsi que les commissions aux vendeurs.

Le tableau 15 présente les données de coût de production des usines en équivalent par livre achetée et en équivalent par livre de produit fini. On peut donc interpréter les

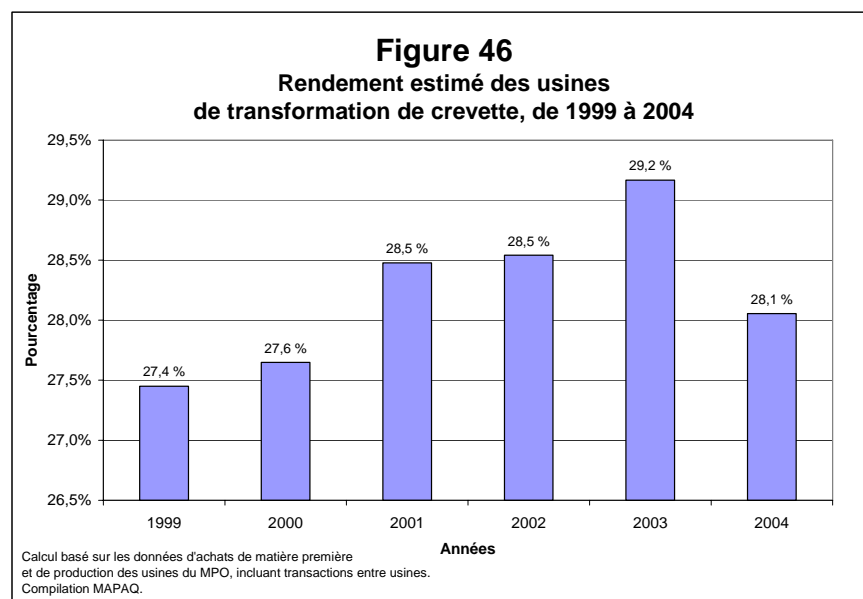
données selon le produit brut ou selon le produit ayant subi une transformation avec un rendement de 27 %.

Ainsi, pour une livre de crevette brute, 0,73 \$ étaient payés aux pêcheurs, 0,18 \$ l'étaient à la main-d'œuvre en usine, laissant 0,09 \$ de marge bénéficiaire aux usines après les frais de vente. De la même façon, pour une livre de crevette décortiquée qui se vendait 4,97 \$, 2,67 \$ allaient à l'achat de matière première et 0,66 \$ à la main-d'œuvre. La marge bénéficiaire après les frais de vente était de 0,32 \$.

Tableau 15
Coûts de production des usines de transformation de la crevette

	Coût par livre achetée	Coût par livre de produit fini	%
Coût d'achat de la matière première	0,73	2,67	54
Main-d'œuvre reliée à la transformation	0,18	0,66	13
Frais de transport de la matière première	0,02	0,07	2
Autres frais de transformation	0,22	0,81	16
Coût totaux de transformation	1,15	4,21	85
Frais de transport à la vente	0,06	0,21	4
Autres frais de vente	0,06	0,23	5
Marge bénéficiaire après les frais de vente	0,09	0,32	6
Prix de vente moyen du produit fini	1,36	4,97	100

Le taux de rendement de la crevette cuite et décortiquée est une composante majeure de la rentabilité d'une usine de transformation. La figure suivante présente une estimation du rendement des usines du Québec. Le résultat indique que le taux de rendement moyen de l'industrie se situerait entre 27 et 29 %.



4.4 La compétition canadienne

Le Québec est la deuxième province en importance dans le Canada Atlantique en ce qui a trait à la capacité de transformation de la crevette. Ses 5 usines disposent de 26 cuiseurs.

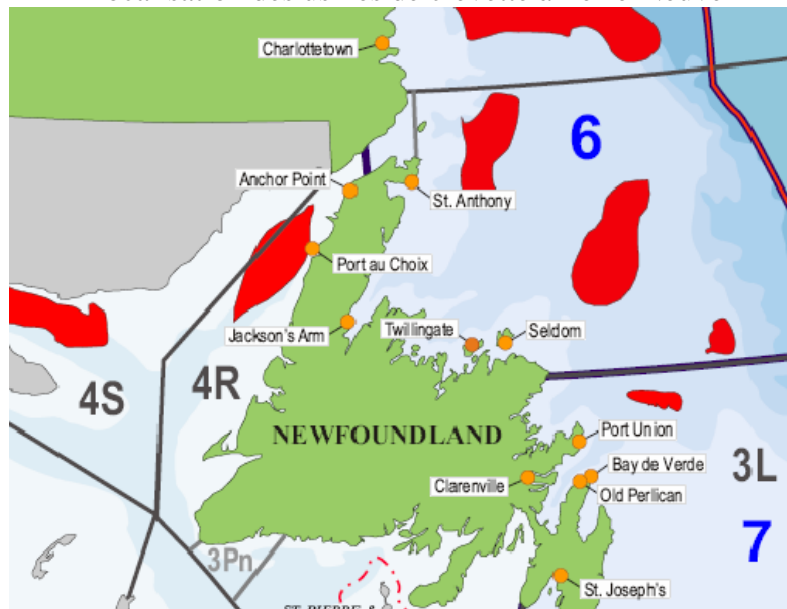
Tableau 16
Répartition des usines de transformation de la crevette dans l'Est-du-Canada

Provinces	Nombre d'usines	Nombre de cuiseurs
Terre-Neuve	12	78
Québec	5	26
Nouveau-Brunswick	3	15
Nouvelle-Écosse	1	3
Total	21	122

Source : Butler. International Coldwater Prawn Forum – Canadian Production Perspective. Nov. 2004

Avec le nombre total de cuiseurs, on peut estimer que 64 % de la capacité de transformation de la crevette de l'Est-du-Canada revient à Terre-Neuve. La figure suivante présente la localisation des usines de Terre-Neuve. Un rapport, en 2002¹⁵, établissait qu'il y a surcapacité de transformation dans cette province. En effet, les douze usines avaient alors un taux d'utilisation de seulement 32 % en 2001, selon les débarquements de l'époque.

Figure 47
Localisation des usines de crevette à Terre-Neuve



Source : Review of the Cooked and Peeled Shrimp Industry. Terre-Neuve. Avril 2002.

15. Review of the Cooked and Peeled Shrimp Industry. Inshore Shrimp Panel. Avril 2002.

5. CONCLUSION

La production mondiale de crevette est en croissance. Cette croissance s'est accélérée de façon marquée de 1998 à 2003, pour atteindre 7,4 %. S'il est difficile d'évaluer à quels volumes la production des pêches aura atteint un maximum, il semble que la croissance de l'aquaculture ait repoussé ses limites, durant les dernières années, par la maîtrise d'une espèce plus performante et plus compétitive qui s'impose de plus en plus dans les pays producteurs de crevette.

Cette croissance de l'offre mondiale de crevette, conjuguée à une augmentation des exportations des principaux pays producteurs, à une baisse des importations japonaises ainsi qu'à une diminution des coûts de production de la crevette d'aquaculture a entraîné une baisse générale des prix. Cette baisse a affecté toutes les catégories de crevette, de toutes provenances, de toutes espèces et sur tous les marchés, surtout depuis 1998. Les marchés, particulièrement celui des États-Unis pour l'importance de sa demande et celui du Royaume-Uni qui a toujours constitué le principal marché de consommation de la crevette nordique, ont accru de façon importante leur consommation de crevette, principalement par une pénétration accrue de la crevette tropicale.

La crevette nordique a également connu une croissance importante de son offre : alors qu'en 2003 les débarquements totalisaient 380 000 tonnes, ceux-ci atteignaient 475 000 tonnes, en 2004. Les prix de la *Pandalus borealis* sur le marché américain ont connu des baisses importantes. Ainsi, en dollars américains, de janvier 1996 à janvier 2006, les prix par catégorie (selon les comptes à la livre) ont chuté comme suit :

- 125-175 : de 5,00 \$ à 3,00 \$ (- 40 %)
- 175-250 : de 4,40 \$ à 2,60 \$ (- 41 %)
- 250-350 : de 4,10 \$ à 2,50 \$ (- 39 %)

L'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a contribué à accentuer la baisse de prix. Ainsi, de janvier 1996 à janvier 2006, les prix, reportés en dollars canadiens, ont varié de :

- 125-175 : de 6,83 \$ à 3,47 \$ (- 49 %)
- 175-250 : de 6,01 \$ à 3,01 \$ (- 50 %)
- 250-350 : de 5,60 \$ à 2,89 \$ (- 48 %)

Les entreprises de transformation sont confrontées à ces baisses de prix du produit fini et elles le seront de plus en plus. L'achat de la matière première représente de loin le premier coût des transformateurs. Son importance dépend en grande partie du rendement de transformation obtenu :

(Prix au débarquement/taux de rendement = coût d'achat de la matière première par livre de produit fini)

Considérant que plus de la moitié du coût du produit fini est constitué par le prix d'achat de la matière première, le prix au débarquement devrait continuer à subir de fortes pressions à la baisse à court, moyen et long terme. De 1996 à 2005, ce prix moyen est passé de 0,86 \$ à 0,60 \$ (- 30 %).

Les coûts de production des entreprises de pêche sont passés d'une moyenne de 310 000 \$, en 1995, à 477 000 \$, en 2004, soit un accroissement de 54 %.

De façon générale, les coûts de production sont caractérisés par :

Les coûts fixes :

- Selon les années, ils ont représenté de 41 (1995) à 50,3 % (2001) de l'ensemble des coûts. Après une décroissance de 1998 à 2002, ils ont connu une augmentation par la suite pour atteindre un sommet en 2004;
- Les déboursés d'exploitation fixes sont passés de 32 400 \$, en 1995, à près de 84 000 \$, en 2004;
- Les frais d'administration ont plus que doublé de 1995 à 2004, principalement à cause du poste *Salaires de gestion* qui a été multiplié par cinq durant cette période (de 4 000 à 20 000 \$);
- De 1995 à 2004, les frais financiers (intérêts et capital) ont varié considérablement d'une année à l'autre (de 76 000 \$ à 102 000 \$);
- Le coût du permis et des contingents a été multiplié par plus de dix depuis 1995 (près de 28 000 \$ en moyenne, en 2004).

Les coûts variables :

- Salaires et charges dominent les coûts variables. Ce coût est influencé par les volumes débarqués et le prix au débarquement;
- Le coût en carburant a doublé de 1995 à 2002. Il a augmenté de 25 %, de 2004 à 2005 (estimation). Il représente le deuxième coût variable depuis 2001.

Les augmentations de contingent qui ont marqué les dernières années ont conduit à une baisse du coût moyen de production de la flottille crevetteière depuis 1996, passant de 0,76 \$ la livre à 0,54 \$, soit une diminution de près de 30 %.

Comme on peut le constater, la variation à la baisse du coût de production unitaire a été similaire à la baisse du prix au débarquement pour la période de 1996 à 2004, ce qui a permis aux entreprises de pêche de maintenir leur rentabilité, bien que le revenu de trésorerie ait connu une légère baisse depuis 1998. L'année 2005 a cependant marqué une accélération, aussi bien de la baisse de prix que de l'augmentation des coûts. Alors que les prix des catégories 175-250 et 250-350 étaient respectivement de 3,83 \$ CA et 3,65 \$ CA la livre, le 5 avril 2005, les prix étaient descendus à 3,42 \$ et 3,24 \$ la livre, le 5 juillet 2005, des baisses respectives de 11 % en l'espace de trois mois seulement. Le 4 octobre 2005, soit trois autres mois plus tard, les prix atteignaient 3,06 \$ et 2,94 \$, des baisses de près de 11 % là également. Durant la même période d'avril à octobre, le prix du carburant a, pour sa part, grimpé de 18 %.

Tout ceci laisse présager que le prix moyen offert par les transformateurs en 2006 (0,42 \$) ne permettra pas de couvrir le coût de production moyen des entreprises de pêche (estimé à 0,51 \$ la livre pour 2006), même si la totalité des contingents était débarquée. Il

demeure cependant que le coût moyen cache des écarts importants entre les unités de la flotte. Des différences de plus de 0,24 \$ la livre caractérisent les entreprises de pêche : le total des charges à la livre variait de 0,42 \$ à 0,66 \$ la livre, en 2004, et 50 % d'entre elles se situaient près de 0,50 \$ la livre, l'autre moitié étant plus près de 0,60 \$ et quelques-unes, au-delà de ce dernier seuil.

Ce sont justement ces écarts qui permettent de penser que le coût de production moyen pourrait être sensiblement abaissé, induisant un accroissement conséquent de la compétitivité de l'ensemble de la filière québécoise de la crevette.

Les volumes importants de crevette qui sont expédiés sur les marchés mondiaux ont résulté en une consommation record de crevette sur la plupart des marchés. En économie, l'accroissement de la demande est suscité par une baisse des prix. Une baisse des prix a un double effet. En plus de favoriser un accroissement de la demande, elle résulte, à plus ou moins long terme, en un ralentissement de l'offre. En effet, les producteurs, ou encore les productions, les moins performants seront éliminés lorsque les prix reçus tomberont sous leurs coûts de production.

Conséquemment, il est important de faire en sorte que les coûts de production des entreprises québécoises permettent d'assurer la compétitivité des activités dans un contexte de baisse de prix qui devrait perdurer.

Il faut ainsi préparer de plus en plus les entreprises, aussi bien de pêche que de transformation, à opérer à moindre coût et s'assurer qu'elles puissent exécuter de façon rentable leurs opérations dans un contexte de plus en plus compétitif.

6. BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. 2002. Review of the cooked and peeled shrimp industry. Report of the inshore shrimp panel. Department of Fisheries and aquaculture. Newfoundland and Labrador. 91 p. et annexes.

ANTÀRTIDA. 2003. *Pleoticus muelleri*. Janvier 2003. <http://www.u-antartida.com/ingles/langostino11.htm>

BANQUE DU CANADA. Consultation des moyennes mensuelles des taux de change. InfoBanque – Outil de visualisation des statistiques.

BUTLER, E. D. 2004. International Coldwater Prawn Forum – Canadian Production Perspective. Association of Seafood Producers. Novembre 18-19, 2004. 24 p.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO). World fishery statistics. Base de données FIGIS (Fisheries global information system).

GLOBEFISH. 2005. Commodity Update. Shrimp. Extract from Globefish Databank. 87 p.

GLOBEFISH. 2005. Shrimp Market Report. Coldwater prawn industry in crises. Novembre 2005. 3 p.

HOLTHUIS, L. B. 1980. FAO Species catalogue. Vol. 1. Shrimps and prawns of the world. An annotated catalogue of interest to fisheries. FAO Fish. Synop., (125) Vol. 1: 271 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Données sur les importations et les exportations provenant de Statistique Canada.

INTRAFISH. 2005. Big chill in coldwater shrimp market. Décembre 2005. p. 24-25.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 1994. Recueil de données historiques sur les pêches et l'aquaculture commerciales au Québec. Service des analyses et des politiques. 45 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2003. Répertoire des produits aquatiques. 4^e édition. Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Secteur des communications. 48 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2005. Les pêches et l'aquaculture commerciales. Bilan 2004 et perspectives 2005. Direction des analyses et des politiques. 55 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Base de données sur les pêches maritimes. MPO, Région du Québec.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Plan de gestion intégrée de la pêche. Crevette du golfe du Saint-Laurent. 1998-2002. MPO, Région laurentienne. Année non spécifiée. 37 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. 2005. Crevette nordique de l'est du plateau néo écossais (ZPC 13-15). Sec. can. consult. sci. du MPO. Avis 2005/60.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. 2005. Évaluation des stocks de crevette nordique des divisions 0B-3K. Sec. can. consult. sci. du MPO. Avis 2005/25.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. 2006. Analyse économique et commerciale – Crevette du golfe. Direction des politiques et des services économiques. MPO, région du Québec.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. 2006. La crevette nordique. Le monde sous-marin. http://www.dfo-mpo.gc.ca/zone/underwater_sous-marin/nshrimp/nshrimp_f.htm

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. 2006. Rapports statistiques. Région de Terre-Neuve et du Labrador. http://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/publications/reports_rapports3.asp

PARSONS, L. S. 1995. La gestion des pêches maritimes au Canada. Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques. 225F : xxii et 910 p.

Personal communication from the **National Marine Fisheries Service**, Fisheries Statistics and Economics Division, Silver Spring, MD. États-Unis d'Amérique.

SAVARD, L., H. BOUCHARD et P. COUILLARD. 2003. Revue de la pêche à la crevette nordique (*Pandalus borealis*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent pour la période 1965-2000. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2465: viii et 143 p.

SAVARD, L., H. BOUCHARD et P. COUILLARD. 2004. État des stocks de crevette (*Pandalus borealis*) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2003. Sec. can. cons. sci.. Doc. rech. 2004/91 : 60 p.

SEAFOOD BUSINESS. 2005. Pacific white shrimp. Shellfish Focus. Pages 62 à 66.

SEAFOOD INTERNATIONAL. 2005. New rules for warmwater shrimp. Novembre 2005. p. 16-20

SEAFOOD INTERNATIONAL. 2005. Warmwater shrimp taking over in UK. Novembre 2005. P. 6

STRATEGIS. Données sur le commerce en direct. Site Internet de Industrie Canada.
http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/frndoc/tr_homep.html

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE. Fisheries of the United States, 2004. National Oceanic and Atmospheric Administration. National Marine Fisheries Service. Novembre 2005. 109 p.

URNER BARRY PUBLICATIONS. 2003. Seafood Prices 2003. Seafood historical & statistical data from Urner Barry's Seafood Price Current. 354 p.

URNER BARRY PUBLICATIONS. 2005. Seafood Prices 2005. Seafood historical & statistical data from Urner Barry's Seafood Price Current. CD-ROM.

URNER BARRY PUBLICATIONS. 2006. Seafood Prices Current. Volume 33. No. 001 à 025.

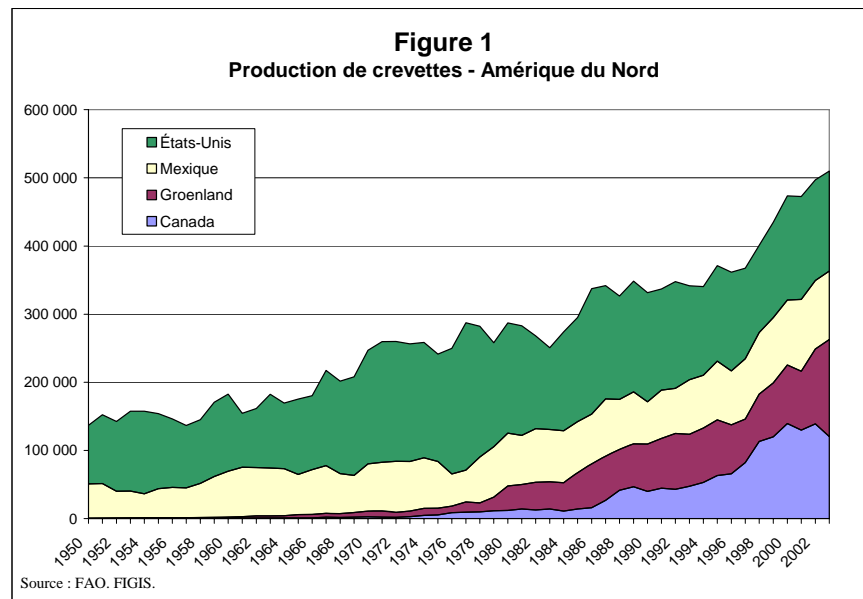
Annexe 1

La production mondiale de crevette

La production mondiale de crevette

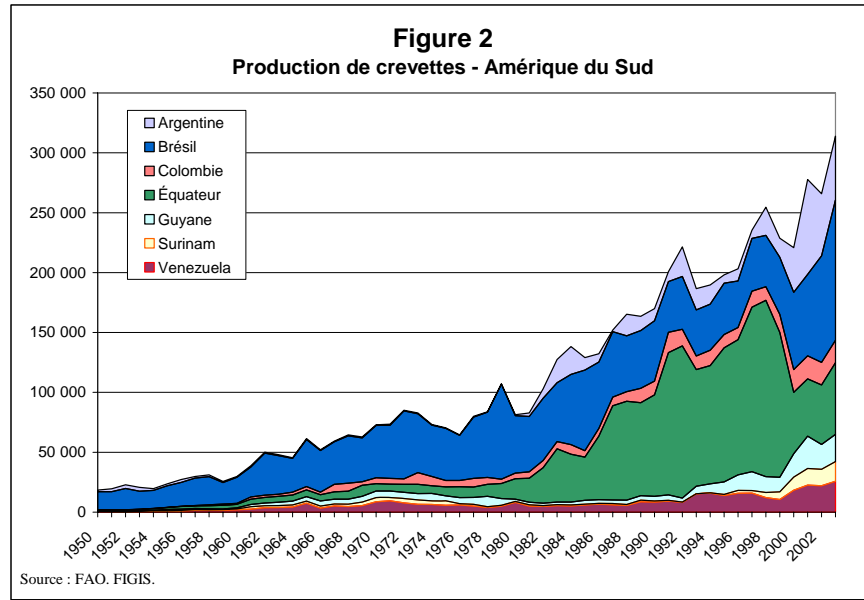
L'Amérique du Nord fournit un peu plus de 10 % de l'offre mondiale de crevette. Malgré des débarquements en diminution depuis l'année record de 1977 (216 210 tonnes), les États-Unis demeurent le premier producteur de crevette d'Amérique du Nord. Les croissances les plus importantes des dernières années ont cependant été celles des pêcheries du Canada et du Groenland, faisant glisser le Mexique de la seconde à la quatrième place.

Le Mexique qui a connu une diminution importante de cette pêcherie depuis 1987, a cependant continué sa progression grâce aux débarquements aquacoles qui ont été multipliés par quatre ces dix dernières années (1993-2003).

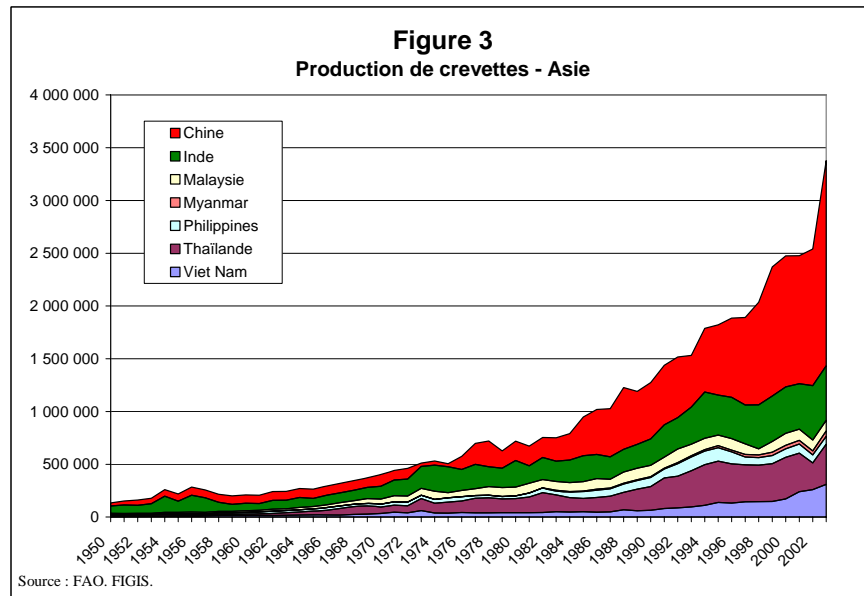


En Amérique du Sud, c'est l'Argentine qui connaît les débarquements de pêche les plus importants de la région depuis 2001, alors que ses débarquements avaient doublé par rapport à l'année précédente.

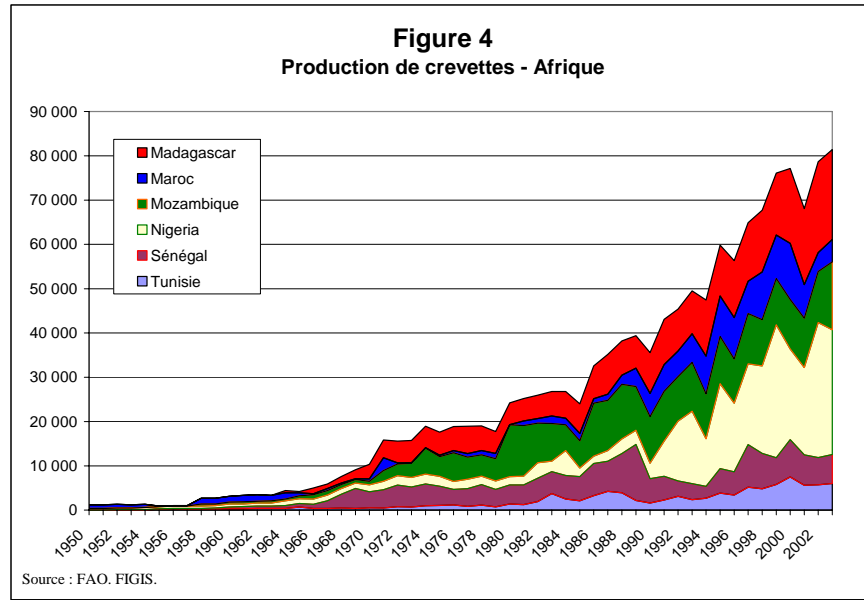
Tel que mentionné précédemment, la production de crevette d'aquaculture en Amérique du Sud a cependant dépassé, depuis 1991, la production des pêches. C'est au Brésil que la production de crevette a connu la progression la plus importante puisque les débarquements de crevette d'aquaculture ont été multipliés par plus de douze de 1998 à 2003. Cette production a presque doublé celle de l'Équateur qui était de très loin le principal producteur de crevette d'élevage depuis le début des années 1980.



La plupart des pays d'Asie contribuent à l'expansion de la production de crevette. Même si la Chine domine largement cette production, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam ont connu une expansion marquée durant les dix dernières années.

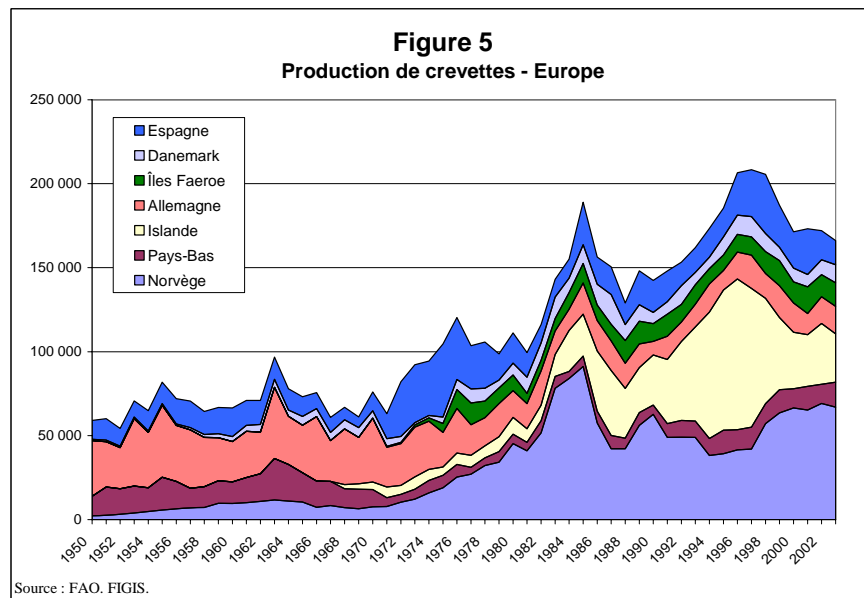


Même le continent africain a connu une croissance importante de ses débarquements de crevette, qui ont pratiquement doublé depuis 1990, grâce aux productions du Nigeria, de Madagascar et du Mozambique. C'est ce continent qui assure cependant la plus faible pêche de crevette, et seule l'Europe a une production aquacole inférieure. L'aquaculture y produit, en effet, moins de 8 000 tonnes, dont la presque totalité provient de Madagascar.



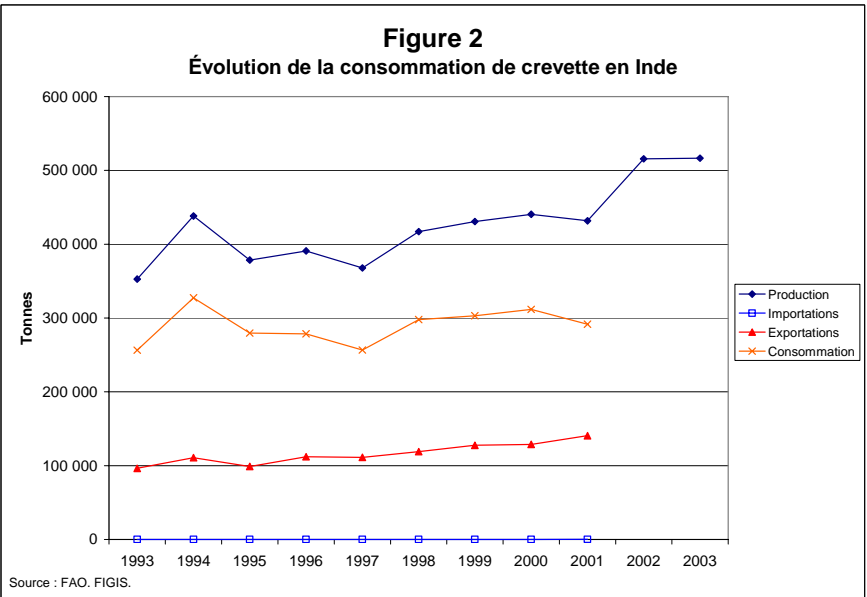
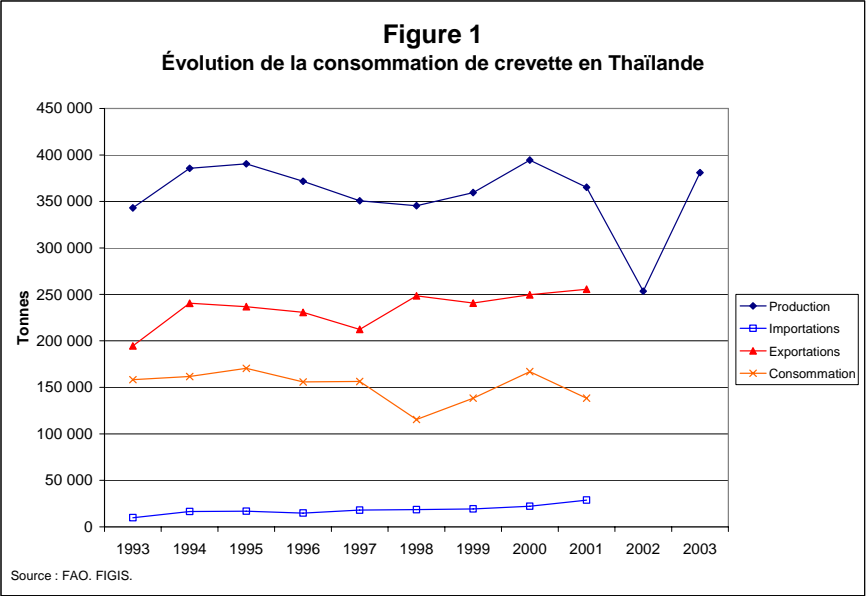
Comme mentionné, l'Europe est la seule région à avoir connu une régression de sa production de crevette, et ce, durant la période 1998-2003. Cette décroissance est surtout attribuable à la production islandaise qui est passée de près de 90 000 tonnes, en 1996, à moins de 29 000 tonnes, en 2003.

La Norvège a, pour sa part, dominé la plupart du temps la production européenne, atteignant même des niveaux records dans les années 2000 (près de 70 000 tonnes en 2002).



Annexe 2

Principaux pays exportateurs



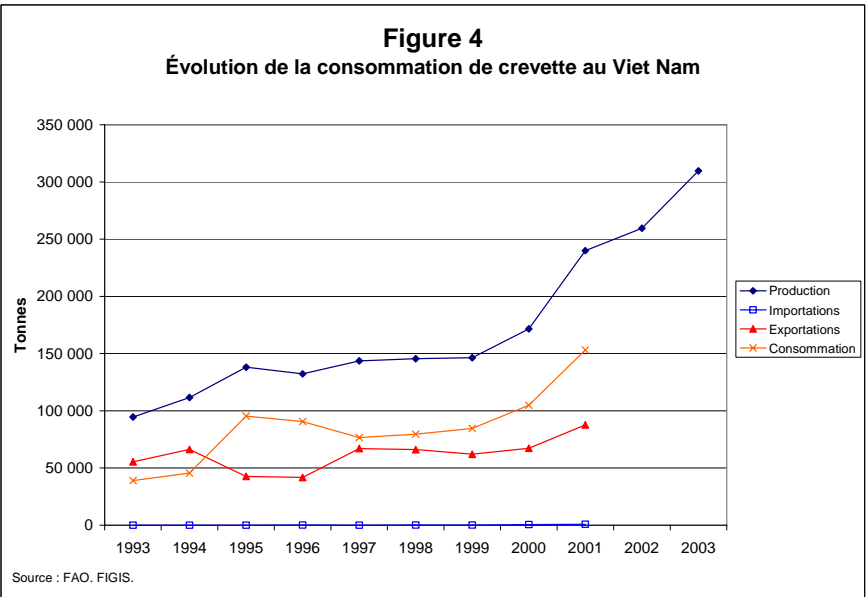
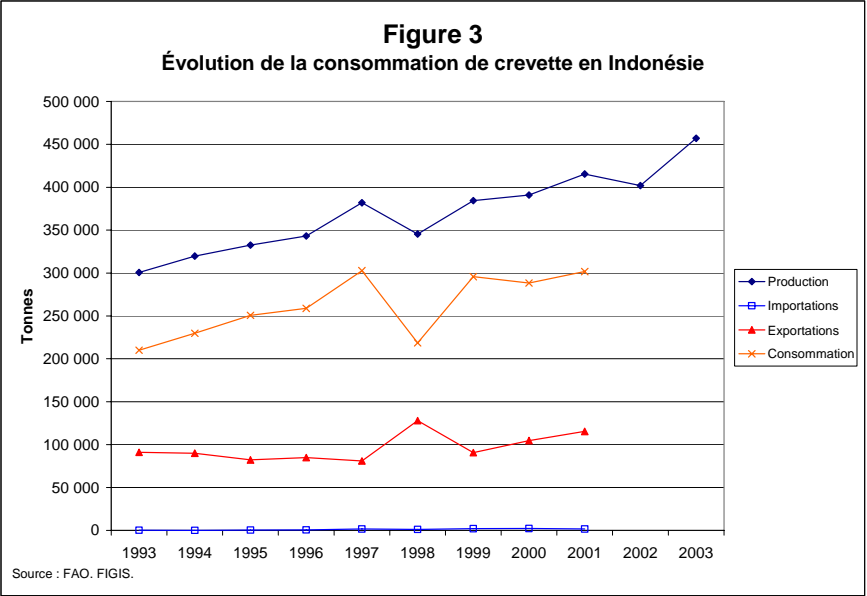
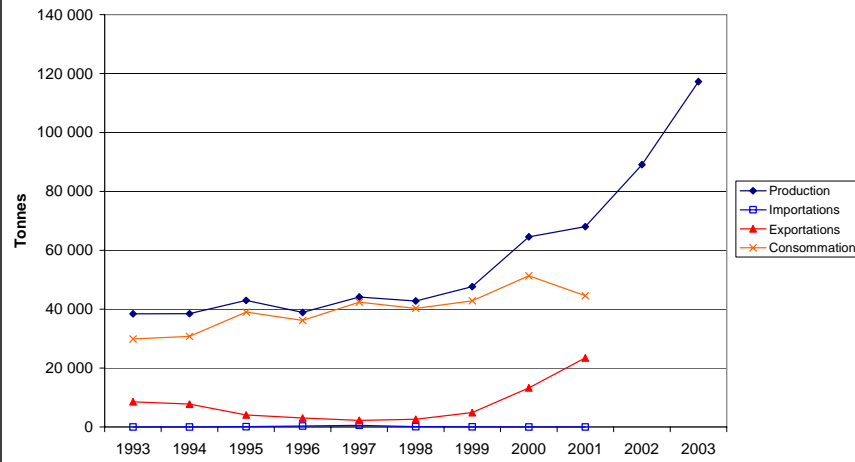


Figure 5
Évolution de la consommation de crevette au Brésil



Source : FAO, FIGIS.

Annexe 3

Statistiques sur la crevette nordique

Tableau 1

Historique des débarquements de l'Est-du-Canada pour la crevette
par province, de 1990 à 2004, en tonnes, poids vif

Années	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2004 ¹	25 212	6 998	0	22 347	120 429	174 986
2003	29 845	5 360	0	17 285	88 508	140 998
2002	27 605	6 748	0	16 550	82 962	133 865
2001	29 663	7 057	0	12 740	75 871	125 331
2000	23 049	5 333	0	17 089	83 917	134 916
1999	29 594	4 762	0	14 917	66 728	116 001
1998	23 946	4 759	0	15 104	64 348	108 157
1997	20 853	3 904	0	12 974	39 174	76 905
1996	10 918	3 503	0	11 929	29 966	56 316
1995	11 974	3 381	0	10 070	29 157	54 582
1994	9 609	2 986	0	10 357	25 709	48 661
1993	7 734	2 500	0	9 562	23 135	42 931
1992	6 232	2 786	0	8 211	22 031	39 260
1991	5 899	3 348	0	9 488	21 729	40 464
1990	3 996	3 649	0	9 636	19 998	37 279

Source : Site Web MPO

1- Données préliminaires

Tableau 2

Historique des débarquements de l'Est-du-Canada pour la crevette
par province, de 1990 à 2004, en milliers de dollars

Années	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2004 ¹	38 747	7 704	0	29 158	170 187	245 796
2003	69 439	6 254	0	23 580	141 989	241 262
2002	67 943	7 586	0	22 039	151 648	249 216
2001	67 212	8 272	0	16 787	170 521	262 792
2000	74 054	7 338	0	27 357	183 986	292 735
1999	88 021	6 723	0	25 009	143 301	263 054
1998	72 479	6 986	0	23 814	151 977	255 256
1997	58 958	5 637	0	23 159	108 240	195 994
1996	30 911	5 654	0	22 289	86 573	145 427
1995	35 190	4 763	0	17 247	79 283	136 483
1994	22 132	3 764	0	14 319	58 990	99 205
1993	17 894	3 309	0	14 515	52 036	87 754
1992	14 524	3 683	0	12 007	51 175	81 389
1991	18 433	4 589	0	13 782	49 032	85 836
1990	12 503	4 274	0	11 649	45 748	74 174

Source : Site Web MPO.

1- Données préliminaires

Tableau 3

Historique des débarquements de crevette du Québec en quantité et en valeur de 1990 à 2005

Années	Quantité (tonnes)	Valeur (k\$)
2005 ¹	17 423	23 835
2004 ¹	22 347	29 158
2003	17 285	23 580
2002	16 550	22 039
2001	12 740	16 787
2000	17 089	27 357
1999	14 917	25 009
1998	15 104	23 814
1997	12 974	23 159
1996	11 929	22 289
1995	10 070	17 247
1994	10 357	14 319
1993	9 562	14 515
1992	8 211	12 007
1991	9 488	13 782
1990	9 636	11 649

Source : MPO

1- Données préliminaires

Tableau 4

Historique des débarquements de crevette du Québec, par régions, de 1990 à 2005, en tonnes

Années	Basse-Côte-Nord	Haute et moyenne Côte Nord	Gaspésie/Saint- Laurent	Total
2005 ¹	831	263	16 329	17 423
2004 ¹	666	285	21 396	22 347
2003	950	269	16 067	17 285
2002	1 017	214	15 319	16 550
2001	282	257	12 200	12 740
2000	1 144	840	15 105	17 089
1999	708	823	13 386	14 917
1998	1 115	781	13 208	15 104
1997	522	352	12 100	12 974
1996	716	389	10 823	11 929
1995	60	348	9 662	10 070
1994	206	299	9 852	10 357
1993	0	534	9 028	9 562
1992	0	565	7 647	8 211
1991	0,45	663	8 825	9 488
1990	0	1 015	8 621	9 636

Source : MPO

1- Données préliminaires

Tableau 5

Historique des débarquements de crevette par ports, de 1999 à 2005, en tonnes

Ports	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ¹	2005 ¹
Rivière-au-Renard	10 087	12 301	8 228	11 606	12 690	16 758	10 850
Sainte-Anne-des-Monts	1 818	1 257	2 225	2 122	2 020	2 447	2 102
Matane	1 473	1 463	1 225	1 524	1 267	1 956	3 015
La Tabatière	708	1 144	282	1 017	950	666	869
Sept-Îles	553	735	123	138	150	164	117
Godbout	63	105	134	66	119	120	114
Cloridorme	0	0	496	0	0	0	0
Autres	215	85	26	77	89	236	356
TOTAL	14 917	17 089	12 740	16 550	17 285	22 347	17 423

Source : MPO, région du Québec

Note 1 : Données préliminaires

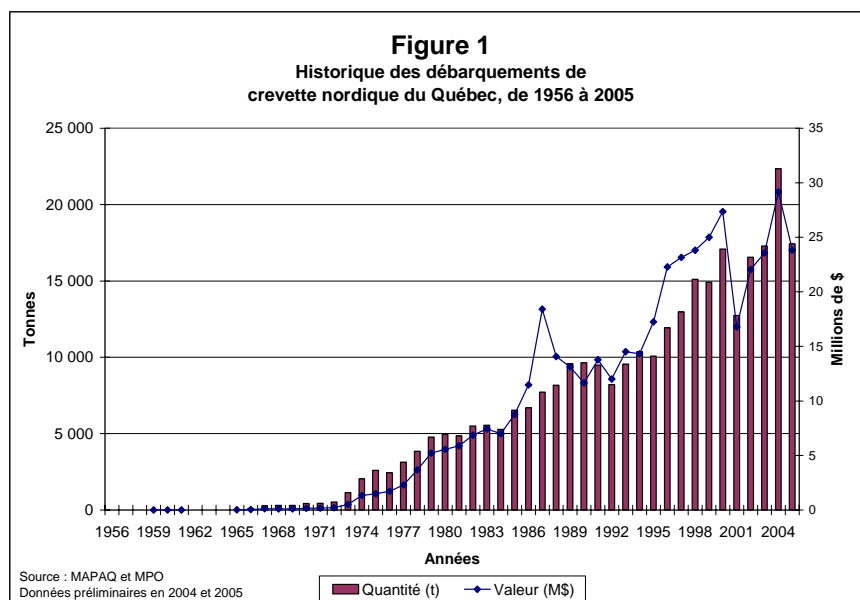


Tableau 6
Distribution de la valeur des débarquements de crevette
par entreprise de pêche permanente, de 2002 à 2004

Valeur des débarquements de crevette	2002		2003		2004	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
Moins de 100 000 \$	5	11	5	12	4	10
100 000 à 249 999 \$	2	5	1	2	0	0
250 000 à 399 999 \$	14	32	9	21	4	10
400 000 à 549 999 \$	18	41	21	49	17	41
550 000 à 699 999 \$	2	5	3	7	10	24
Plus de 700 000 \$	3	7	4	9	6	15
Total	44	100	43	100	41	100

Source : Données de MPO, région du Québec. Compilation des auteurs.

Tableau 7
Distribution de la quantité des débarquements de crevette
par entreprise de pêche permanente, de 2002 à 2004

Valeur des débarquements de crevette	2002		2003		2004	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
Moins de 100 t	5	11	6	14	4	10
100 à 199 t	3	7	1	2	0	0
200 à 299 t	15	34	11	26	3	7
300 à 399 t	17	39	19	44	16	39
400 à 499 t	1	2	2	5	12	29
500 t et plus	3	7	4	9	6	15
Total	44	100	43	100	41	100

Source : Données de MPO, région du Québec. Compilation des auteurs.

Tableau 8
Portrait des principales entreprises impliquées dans la transformation
de la crevette nordique en Gaspésie et sur la Côte-Nord

Nom de l'entreprise	Localité	Chiffre d'affaires ²	Nombre d'employés ¹	Principaux produits ²
La Crevette du Nord Atlantique inc.	Gaspé	10 à 25 M\$	Entre 50 et 99	Crevette
Les Crevettes de Sept-Îles	Sept-Îles	500 000 \$ à 1 M\$	Entre 11 et 25	Crevette réfrigérée, poissons réfrigérés ou surgelés
Les Crustacés des Monts inc.	Sainte-Anne-des-Monts	1 à 5 M\$	Entre 50 et 99	Crevette
Les Fruits de mer de l'Est du Québec 1998 ltée	Matane	5 à 10 M\$	Entre 100 et 249	Crevette
Les Pêcheries Marinard ltée	Rivière-au-Renard	10 à 25 M\$	Entre 100 et 249	Crevette, omble de fontaine
Poissonnerie Fortier et Frère inc.	Sept-Îles	1 à 5 M\$	Entre 6 et 10	Crevette, pétoncle, crabe, poissons
Tabatière Seafood	La Tabatière	n/d	n/d	Crabe, crevette

Note : Tableau construit à partir d'informations publiques.

Sources : 1- Inspecteur général des institutions financières, registre CIDREQ accessible sur Internet

2- Répertoire des produits aquatiques, 4^e édition, MAPAQ, juillet 2003.

Tableau 9

Évolution de la production des entreprises de transformation de la crevette nordique du Québec maritime, tous les produits confondus, entre 1990 et 2001 (quantité et valeur)

Années	Quantité (tonnes)	Valeur (M\$)
2005 ¹	n/d	44,5
2004 ²	5 975	58,5
2003	4 877	55,1
2002	4 763	46,0
2001	3 456	34,4
2000	4 667	51,3
1999	4 027	42,0
1998	4 415	47,5
1997	3 402	34,6
1996	4 667	53,5
1995	3 169	38,0
1994	3 192	32,5
1993	2 782	27,5
1992	2 273	22,4
1991	2 784	27,2
1990	2 644	27,0

Sources : MPO, région du Québec et MAPAQ

1- Estimation

2- Données préliminaires

Tableau 10

Produits réalisés par les entreprises de transformation de la crevette nordique du Québec maritime en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de dollars)

	2001		2002		2003		2004 ¹	
	t	M\$	t	M\$	t	M\$	t	M\$
Chair, décortiquée et congelée	3 046	31,2	4 351	42,6	4 465	51,5	5 526	54,6
Chair, décortiquée et réfrigérée	127	1,2	146	1,8	176	2,5	220	2,9
Entière et réfrigérée	200	1,1	139	0,7	75	0,3	161	0,9
Autres	83	0,9	127	0,9	161	0,8	68	0,1
Total	3 456	34,4	4 763	46,0	4 877	55,1	5 975	58,5
Proportion chair, décortiquée et congelée	88 %	91 %	91 %	93 %	92 %	93 %	93 %	93 %

Source : MPO, région du Québec. Compilation MAPAQ.

1- Données préliminaires

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

05-0187